

	Procès-verbal conseil des formations du 24 juin 2021 (distanciel)	<i>Référence</i>	<i>PV 2021-06-24</i>
		<i>Révision</i>	<i>1</i>
		<i>Date d'application</i>	<i>01/10/2021</i>
		<i>Version</i>	

	Rédigé	Validé
Date	Juillet 2021	1 ^{er} octobre 2021
	CODEXA	Conseil des formations

Personnalités qualifiées

Nathalie GUERSON

Marie-Laure LUMEDILUNA

Fred PACCAUD

Ministère des solidarités et de la santé

Najat MOUSSI, Direction générale de la santé

Stéphanie RENAUD, Direction des ressources humaines

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Claire ROSSI

Matthieu SIBÉ

Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France

Christiane COUDRIER

Laurence JAY-PASSOT

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Franck HILTON, représentant le syndicat Force Ouvrière (FO)

Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du travail (CGT)

Anne ANDRE, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Nicolas SALVI, représentant le Syndicat national des managers publics de santé (SMPS)

Sylvie RENARD-DUBOIS, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

Walid MOKNI, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)

Théo COPPEL, représentant le Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (SNIASS)

Frédéric LE LOUÉDEC, représentant le Syndicat national des Personnels de Santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Membres élus

Karine GALLOPEL MORVAN, représentant les professeurs d'université ou assimilés

Mélanie BERTIN, représentant les autres personnels d'enseignement et de recherche

Christine ORTMANS, représentant les autres personnels d'enseignement et de recherche

Anaïs BOURGEOIS représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Laurence THÉAULT, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Arthur MOINET, représentant les élèves fonctionnaires

Fabien POULET, représentant les étudiants

Membre excusé

Pascal SANDERS, personnalité qualifiée

Liste des procurations

Pierre-Yves BROSSARD à **Flavien POULET**

Bertrand COMMELIN à **Marie-Laure LUMEDILUNA**

Chantal GUÉGUEN à **Nathalie GUERSON**

Vanessa FAGE-MOREEL à **Najat MOUSSI**

Assistaient à cette réunion

Laurent CHAMBAUD, directeur de l'EHESP

Alessia LEFÉBURE, directrice des Études

Manuel COAT, directeur de cabinet

Franck GELEBART, directeur adjoint des études

Catherine EVEILLARD-HONG, directrice adjointe de la DDFC

Vincent BESSONNEAU, directeur du LERES et par intérim du DSET&GS

Pierre LEGUÉRINEL, directeur de la scolarité et de la vie étudiante

Estelle BAURÈS, chargée de mission DD&RS (ApPi)

Christelle BOUGUENNEC, responsable du CFA (DDFC)

Éric BRETON, enseignant-chercheur (département SHS)

Anne Le FUSTEC, ingénieur d'études (DE)

Séverine OLIVIER, assistante de direction

SOMMAIRE

1. ACCUEIL.....	44
2. TOUR DE TABLE	44
3. ÉLECTIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DES FORMATIONS.....	77
4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES FORMATIONS.....	88
5. COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL DES FORMATIONS	1313
6. PRESENTATION DU PROJET STRATEGIQUE D'ETABLISSEMENT 2019/2023.....	1616
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE DE FORMATION	2121
7. SCOLARITE.....	2626
8. FORMATION CONTINUE	2929
10. QUESTIONS DIVERSES.....	4040
9. FORMER A LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE : LE PROGRAMME CHANGEMENT CLIMATIQUE, TRANSITION ET SANTE « CHANCES »	4040

(La séance est ouverte à 10 heures 09 sous la présidence de M. Chambaud, puis celle de M. Paccaud, élu en cours de séance.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

1. Accueil

M. CHAMBAUD. – C'est un Conseil des formations un peu particulier puisque c'est un Conseil des formations nouveau qui s'installe, après plusieurs mois durant lesquels nous avons procédé au renouvellement des instances (élections et nominations). C'est maintenant chose faite. Il me fait grand plaisir d'accueillir les nouvelles personnes qui viennent d'intégrer ce Conseil des formations, mais aussi les personnes qui ont accepté de renouveler leur intérêt et leur implication au sein du Conseil des formations. Bienvenue à toutes et à tous.

Le premier point à l'ordre du jour est de faire le tour de table de toutes les personnes. Je suis vraiment très heureux de vous accueillir.

Deuxième point, il n'est pas impossible que ce soit le dernier Conseil des formations d'Alessia Lefébure. Je voulais saluer tout le travail qu'Alessia a réalisé avec le Conseil des formations et son implication très forte pour que celui-ci soit vivant, utile, dynamique, y compris en tandem avec le Président. Je laisserai Alessia dire un petit mot.

Dernier point, c'est aussi un Conseil des formations un peu particulier dans la mesure où nous le faisons encore à distance. Je voudrais dire que nous ferons tout pour que le prochain puisse être fait si ce n'est entièrement en présentiel, en tout cas en comodal, pouvant accueillir toutes les personnes qui souhaitent y participer en présentiel. Cette situation est bien entendu liée à la crise sanitaire

Cela me permet de vous dire qu'il y a un document de communication sur l'expertise de l'EHESP dans le cadre de la pandémie et de la crise sanitaire, un document que vous avez sûrement reçu. C'est une occasion de rendre plus visible notre école. C'est dans ce contexte que nous avons fait un « huit pages » – à l'été 2020, c'était un « quatre pages ». Ce « huit pages » était consacré à l'action et l'expertise de notre école dans le domaine de la santé publique à l'occasion de cette crise. C'est probablement important que vous en preniez connaissance parce que cela vous montrera le champ et l'étendue de ce que fait une école comme la nôtre pour aider à mieux gérer, mais peut-être aussi dans le futur à mieux prévenir de telles crises sanitaires.

2. Tour de table

M. CHAMBAUD. – Encore une fois bienvenue à toutes et à tous. Je pense qu'il serait intéressant que nous fassions le tour de table. Comme je n'ai pas une vision de l'ensemble des personnes, c'est difficile pour moi de passer la parole aux uns et aux autres. Je ne sais pas d'Alessia ou de Séverine qui peut le faire pour que ce soit le plus ordonné possible dans la prise de parole.

Mme LEFÉBURE. – Je vais me lancer et le faire. Bienvenue à chacun et à chacune. Je vais vous appeler dans l'ordre de mon écran. Je vous demanderai simplement d'être très brefs puisque nous vous avons déjà demandé des biographies que nous avons communiquées à tout le monde. Si vous êtes curieux et si vous voulez connaître en détail les faits d'armes de chacun, vous avez la biographie. Ici, c'est plus pour que l'on puisse se repérer physiquement et se reconnaître ensuite pendant la discussion.

Mme LUMEDILUNA. – Je suis très heureuse d’être avec vous. Merci beaucoup de l’accueillir. Je suis bénévole patiente experte de ma fédération des diabétiques. Secrétaire Générale Adjointe de l’ex-CISS PACA. Je suis très heureuse d’être avec vous aujourd’hui.

Mme GALLOPEL-MORVAN. – Je suis professeur des universités à l’EHESP, professeur honoraire à l’université de Stirling en Écosse.

Mme SOVRANO. – Bonjour à toutes et à tous. Je suis formatrice en travail social et je représente la CGT au Conseil des formations.

M. BESSONNEAU. – Bonjour à tous. Je suis directeur par intérim du département Santé environnement travail et directeur du laboratoire de recherche de l’EHESP. Je suis arrivé à l’école en septembre 2020.

M. POULET. – Bonjour à tous. Je suis représentant des étudiants en master 1 en sciences sociales et management à l’EHESP.

Mme PITAULT-COSSONIERE. – Je suis représentante des personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé). Je suis à ma deuxième mandature et je suis arrivée à l’EHESP en 2008.

Mme BOURGEOIS. – Je suis responsable du centre de services partagés des dépenses au sein de la Direction des finances de l’EHESP. C’est ma première mandature. Je représente les BIATSS. Je travaille à l’école depuis 2009.

Mme GRISSELLE-SCHMITT. – Bonjour tout le monde. Je suis représentante CFTD (Confédération Française Démocratique du travail) et je suis actuellement en position de retraite. J’ai été jusqu’en 2019 IAS et responsable d’un service inspection à l’ARS (Agence régionale de Santé) Grand Est.

M. HILTON. – Bonjour à tous et toutes. Je suis représentant CHFO (Cadres Hospitaliers – Force Ouvrière) et je suis actuellement directeur du centre hospitalier Basse-Vilaine dans le Morbihan.

M. LE LOUÉDEC. – Bonjour. Je suis l’ingénieur du génie sanitaire responsable du service santé environnement basé à Lyon pour le département du Rhône Métropole de Lyon. Je représente le syndicat SYNAPSE (Syndicat National des Personnels Santé Environnement) filière UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonome).

M. SIBÉ. – Bonjour à toutes et tous. Je suis enseignant-chercheur, maître de conférences en management à l’université de Bordeaux au sein de l’ISPED (institut de santé publique d’épidémiologie et de développement). C’est ma seconde mandature. Je siège dans le collège ministère de l’Enseignement supérieur et de la recherche.

M. SALVI. – Bonjour à tous. Je suis directeur d’hôpital. Je suis directeur général adjoint de centre de lutte contre le cancer de Strasbourg, qui s’appelle ICANS (Institut de cancérologie Strasbourg Europe). Je suis secrétaire national du SMPS (Syndicat des Managers Publics de Santé).. Merci de votre accueil.

Mme BERTIN. – Je suis enseignant-chercheur à l’EHESP. Je suis arrivée il y a un peu moins de deux ans. J’ai été élue tout récemment pour représenter les enseignants-chercheurs.

Mme THÉAULT. – Bonjour à tous. Je suis adjointe à la Direction des relations internationales depuis plus de quinze ans maintenant. C’est aussi pour moi une première mandature. Je suis très heureuse d’être parmi vous aujourd’hui.

Mme RENARD-DUBOIS. – Bonjour. Ceci est ma première mandature. Je représente les médecins inspecteurs de santé publique affiliés à l’UNSA. Je travaille actuellement à la Direction générale de l’offre de soins au ministère de la Santé.

M. COPPEL. – Bonjour à tous. Je représente le Syndicat national des inspecteurs d'action sanitaire et sociale. C'est ma deuxième mandature.

M. MOINET. – Bonjour à toutes et à tous. Je suis élève directeur d'hôpital, rattaché au CHU (Centre Hospitalo-Universitaire) de Nantes pour le stage de mon cursus. Je représente les élèves de l'école pour ce Conseil des formations.

M. PACCAUD. – Je suis médecin de santé publique. J'ai fait ma carrière à Lausanne, en Suisse, comme directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive. Je fais partie de cet excellent conseil depuis presque une dizaine d'années maintenant. J'ai fonctionné durant les quatre dernières comme président.

Mme ANDRÉ. – Bonjour à tous. Merci pour cet accueil. Je dirige actuellement un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) dans le Finistère et je représente le syndicat CFDT. J'ai été élève il n'y a pas si longtemps que cela.

M. GELEBART. – Bonjour à tous et à toutes. Je suis directeur des études adjoint à l'école et je suis par ailleurs directeur d'hôpital.

Mme ROSSI. – Je suis professeur en sciences des aliments et nutrition et je suis directrice adjointe de l'Université de technologie de Compiègne. Je suis représentante enseignement supérieur externe.

Mme MOUSSI. – Bonjour à tous. Je suis directrice de cabinet auprès du professeur Salomon. C'est une première mandature. Pour mon parcours un peu rapide, je suis anciennement directeur de soins à l'hôpital de Calais, dans les Hauts-de-France. Je suis directrice d'établissements paramédicaux auprès de la Croix Rouge.

Je me permets d'excuser Vanessa Fage-Moreel qui ne pourra pas être présente aujourd'hui.

Mme COUDRIER. – Bonjour à tous. Je suis à ma troisième mandature à la Commission des formations en tant que représentante de la Fédération hospitalière de France. J'ai été directeur général du CHU de Nantes jusqu'à ma retraite en 2014. Je suis actuellement médiatrice interrégionale Bretagne Pays de Loire pour les professionnels des établissements de santé sociaux et médicosociaux. Je suis très heureuse de poursuivre au sein de cette Commission des formations.

Mme GUERSON. – Bonjour à tous. Je suis directrice de l'École nationale des services vétérinaires France vétérinaires international, en charge avec l'EHESP dans le tronc commun du thème « rapport à la science » et précédemment inspecteur de santé publique vétérinaire en DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

M. MOKNI. – Bonjour à tous. Je suis chef de projet prévention du risque épidémique et biologique à la Direction générale de la santé et au Centre de crise sanitaire, ancien responsable de formation à l'EHESP et représentants du Syndicat des pharmaciens, inspecteur de santé publique.

M. COAT. – Bonjour à tous. Je suis directeur de cabinet à la Direction de l'école, notamment en charge de la coordination des instances de gouvernance de l'EHESP.

Mme JAY-PASSOT. – Bonjour à tous. Je suis directrice d'hôpital, actuellement déléguée générale d'HUGO (Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest). Je suis présente au titre de la FHR. J'ai commencé sur la toute fin de la mandature précédente. On peut considérer que c'est un premier mandat.

Mme PLOUZENNEC. – Je suis représentante BIATSS. Je suis à l'école depuis 2009. Je suis coordinatrice pédagogique au département SHS (Sciences Humaines et Sociales). C'est ma deuxième mandature.

Mme ORTMANS. – Bonjour tout le monde. Je suis arrivée il y a six mois à l'EHESP. Je suis responsable des filières de médecins inspecteurs de santé publique et l'option administration pour la santé. Je suis également très contente de vous avoir rejoints. Je m'occupe aussi de toute la partie organisation des cours de veille et sécurité sanitaire.

M. POULET. – Je voulais ajouter que Monsieur Brossard n'est pas parmi nous aujourd'hui. Je me permets de l'excuser. Je serai chargé de représenter sa voix aujourd'hui pour ce conseil.

3. Élections du président et du vice-président du Conseil des formations

M. CHAMBAUD. – Nous passons à la phase cruciale de ce Conseil des formations qui est l'élection du président et du vice-président. Je propose que nous procédions à cette partie, ce qui permettra de laisser le président ou la présidente faire la suite de l'ordre du jour. Je pense qu'il y a un candidat président. S'il veut bien se manifester.

M. PACCAUD. – Je me manifeste volontiers. Je me suis présenté tout à l'heure. Je suis médecin de santé publique, depuis plusieurs années, membre de ce conseil. Je fais cela avec beaucoup de plaisir et beaucoup d'intérêt. Je dois dire que j'ai toujours été éclairé par les débats qui ont eu lieu dans ce conseil. Je me présente volontiers comme candidat à la présidence pour la prochaine mandature.

M. CHAMBAUD. – Merci. De manière formelle, je voudrais demander si d'autres personnes souhaitent se porter candidates à la présidence. Je ne vois pas de main levée.

Nous devons normalement faire une élection avec un vote anonyme *via* Zoom. Nous avons le sujet des procurations. Y a-t-il plusieurs procurations ?

Mme OLIVIER. – Oui. J'ai quatre procurations. Monsieur Bertrand Commelin donne procuration à Madame Marie-Laure Lumediluna. Madame Chantal Guégen donne procuration à Monsieur Flavien Poulet. Monsieur Pierre-Yves Brossard donne procuration à Monsieur Flavien Poulet. Madame Vanessa Fage-Moreel donne procuration à Madame Najat Moussi.

M. CHAMBAUD. – Comme nous l'avons fait pour le conseil d'administration, je propose que vous procédiez au vote sur l'outil Zoom pour votre propre voix, mais que par ailleurs, vous envoyiez par mail séparé à Séverine l'expression du vote pour la procuration que vous avez. Cela vous convient-il ?

Personne ne s'oppose.

Il est procédé au vote anonyme via Zoom.

Mme OLIVIER. – J'ai 30 voix pour et deux abstentions.

Mme OLIVIER. – Il n'y a normalement que 31 voix. Un invité a dû voter. Cela ne change pas le résultat du vote.

M. CHAMBAUD. – Le sens du vote ne peut pas être remis en question. Il faudra peut-être juste que l'on enlève un vote. Si une personne est invitée et qu'elle a voté, qu'elle l'indique par mail à Séverine. Cela nous permettra de savoir si on enlève une voix du décompte des votes pour ou des abstentions.

☒ Monsieur Paccaud est élu président par 29 voix pour et 2 abstentions.

En tout cas le sens du vote est clair et c'est une élection à une très large majorité de Fred Paccaud, notre nouveau président du nouveau Conseil des formations, que je félicite avec beaucoup de vigueur. Bravo Fred ! Cela me permet de te laisser la parole pour organiser l'élection du vice-président du Conseil des formations.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, merci à tous et à toutes pour la confiance accordée au président. J’essaierai de faire au mieux.

Il faut maintenant procéder selon une procédure identique à l’élection du vice-président, c’est cela ?

Mme OLIVIER. – C’est cela. Je vais lancer le sondage *via* Zoom et je vais réceptionner les quatre procurations par mail.

M. PACCAUD. – Y a-t-il des candidats ?

Mme LEFÉBURE. – Il y a un candidat, quelqu’un qui était vice-président l’année dernière et à qui nous avons proposé d’accepter de se représenter, Mathieu Sibé. Sauf contordre, il veut bien accepter avec grand enthousiasme, mais peut-être veut-il s’exprimer.

M. SIBE. – Oui, je veux bien porter cette candidature qui a permis de suppléer quand Fred ne pouvait pas être là, au titre que je porte pour l’école, et sur les débats et les échanges qui sont toujours riches et dans la bienveillance. Mais je peux tout à fait accepter de laisser ma place si quelqu’un d’autre a envie d’être candidat.

M. PACCAUD. – Merci, Mathieu, pour ces quelques mots. Je repose explicitement la question. Est-ce qu’il y a d’autres candidats au poste de vice-président ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc procéder au vote.

Il est procédé au vote anonyme via Zoom.

Mme OLIVIER. – Nous avons 24 votes pour l’élection du vice-président, Monsieur Sibé, quatre procurations favorables, et trois abstentions.

✘ **Matthieu Sibé est élu vice-président par 28 voix pour et 3 abstentions.**

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Félicitations à Mathieu pour cette élection incontestable.

M. SIBE. – Merci pour la confiance.

M. PACCAUD. – En avons-nous terminé avec le point des élections ou y a-t-il encore quelqu’un à élire ?

Mme LEFÉBURE. – Non.

M. PACCAUD. – Dans ce cas, nous pouvons passer au point suivant de l’ordre du jour.

4. Organisation et fonctionnement du Conseil des formations

- ◆ 4.1 Recommandation du bilan du conseil des formations, mandature 2014 à 2020
- ◆ 4.2 Adoption du règlement intérieur du Conseil des formations, nouvelle version 2021

M. PACCAUD. – Je ne sais pas qui de Laurent Chambaud, d’Alessia ou de moi-même va présenter ce point. Peut-être est-ce une bonne idée de situer cela dans l’ensemble des questions du conseil. Alessia ?

Mme LEFÉBURE. – Certains d’entre vous connaissent déjà le sujet, d’autres pas. Nous allons expliquer pour ceux qui sont nouveaux. À la fin de la mandature précédente, l’école a demandé au président de se rapprocher de certains des membres pour faire un bilan de cette mandature, à la fois sur le fonctionnement du conseil, comment il a assuré ses missions, et peut-être des perspectives, des idées pour que la nouvelle mandature fonctionne encore mieux. Quand je dis « fonctionne », c’est un sens multiple. C’est comment il fonctionne au sens « Est-ce que c’est fluide ? Est-ce qu’il y a des choses que l’on peut améliorer dans l’ordre du jour par exemple ? »

ou « Est-ce qu'il fait vraiment ce pourquoi il est créé ? » « Est-ce qu'il joue le rôle qui devrait être le sien et comment faire pour le faire encore plus ? »

Fred Paccaud a eu l'amabilité de rédiger un court rapport en s'appuyant sur ce qu'il avait entendu des uns et des autres. Cela a été présenté à la dernière séance du Conseil des formations. Cela a été présenté plus comme un bilan, mais le plus intéressant, c'est pour vous maintenant. Un certain nombre de propositions ont été faites et certaines choses nous ont amenés à modifier le règlement intérieur, ce qui vous sera présenté. Je ne vais peut-être pas en dire plus à ce stade puisque nous le verrons dans le déroulement.

M. PACCAUD. – À ce stade, nous pouvons parler des trois principales recommandations qui ont été discutées la fois précédente. Ensuite, il y aura un vote portant sur l'adoption du règlement intérieur, que tout le monde a reçu *via* les liens disponibles pour cette séance.

Parmi les problèmes évoqués dans l'évaluation de la précédente mandature, la chose la plus importante à relever était la tâche écrasante par rapport au temps disponible. La tâche de ce conseil est très importante. En fait, il y a deux groupes principaux de fonctions de ce Conseil des formations. D'une part, il s'agit de proposer des thèmes de réflexion sur les enjeux actuels et futurs de la formation et des métiers. D'autre part, le conseil doit contribuer à faire circuler l'information au sein de l'école, en particulier l'information qui concerne l'évolution des formations.

Chacun de ces deux rôles est important. C'est parce que le conseil, avec la Direction des formations, a su réagir rapidement qu'il y a eu ce très bon développement de l'école, avec une réactivité importante à la crise sanitaire.

Pour pallier le problème de manque de temps, trois propositions sont apparues.

- La première proposition est de consacrer au moins 90 minutes aux thèmes de réflexion sur les formations. Il s'agit de disposer d'assez de temps pour remplir cette fonction importante qui est celle de la réflexion sur les formations qui sont proposées. Ces thèmes devraient être préparés par un ou plusieurs membres du Conseil des formations, associés ou non avec les personnes qui sont concernées au sein de l'école. Typiquement, les thèmes que l'on peut imaginer dans ces moments de réflexion sont par exemple le futur de la formation en distanciel, qui a besoin de nos réflexions et de notre input en termes de Conseil des formations. Un deuxième thème possible serait la santé publique et le développement de la première ligne de soins, qui est une réforme très importante dans les systèmes de santé, et qui devient presque aussi importante que la partie hospitalière des systèmes de santé. Bref, les formations nécessaires au développement de la première ligne de soins paraissent importantes. D'autres propositions concernent l'évolution démographique sur les systèmes de soins, ou encore le future des médecines parallèles ou complémentaires. Pour ces dernières, il faut savoir quelle attitude il faut prendre dans des écoles de santé publique à l'égard de cette partie du système de soins. Enfin, peut-être les effets de la pandémie du Covid sur la formation en santé publique. Des propositions ont déjà été faites au sein de l'école, mais il s'agit de savoir comment les prolonger et se préparer. Voilà pour le premier groupe de recommandations. Il s'agit donc d'accorder du temps à ces thèmes de réflexion.

- La deuxième proposition est de réduire le nombre de présentations soumises au conseil. Beaucoup d'entre elles pourraient être soumises par écrit avant la séance, qui serait consacrée à des questions particulières, techniques, qui ne supposent une présentation *de novo* durant la séance.

- La troisième proposition est de réserver un temps substantiel pour les dossiers sur lesquels un avis est demandé au Conseil des formations. Ce dossier sera envoyé avant la séance. Un membre du Conseil des formations sera rapporteur. Il sera chargé de présenter le dossier et la discussion plénière pourra s'ouvrir.

Voilà pour ces trois propositions d'amélioration du fonctionnement du conseil. On se rend bien compte qu'une partie des tâches du conseil est transférée vers les membres individuels en leur demandant un travail entre les séances. C'est probablement un prix à payer si on veut augmenter la productivité du conseil des formations et diminuer une certaine frustration des membres qui sont chaque fois confrontés à un manque de temps à un sujet qui leur paraît important.

Voilà ce que je voulais dire sur ces recommandations du bilan des Conseils des formations qui ont été pour tout ou partie transférées dans l'adoption du règlement intérieur. Avant de passer à la discussion de ce dernier, Alessia souhaite-t-elle ajouter quelque chose ? Tu as participé à l'élaboration de ces recommandations.

Mme LEFÉBURE. – Je voudrais encore une fois remercier Fred Paccaud d'avoir fait cet exercice et remercier tous ceux et celles de la précédente mandature qui ont voulu contribuer. Je pense à quelqu'un qui n'est pas là, Jean Schmitt, qui nous a aussi donné un avis.

Vous l'avez compris, si l'on doit résumer cette réflexion, nous voudrions que ce conseil soit plus dans la prospective et nous aide plus dans l'anticipation, de ce qui est attendu d'une école comme la nôtre, sur quels champs nous devons nous positionner. Il s'agit aussi d'utiliser votre regard extérieur ou partiellement extérieur pour nous dire : « ne faites pas cela, allez plutôt dans ce sens ».

Dans la précédente mandature, nous étions beaucoup plus dans l'information, la communication, pour vous faire comprendre ce que nous faisons et vous montrer nos efforts. Mathieu a parlé de bienveillance, mais cette bienveillance est en fait à double tranchant. Nous ne recevons pas assez de critiques constructives qui nous aident à dépasser, à aller un peu plus loin ou à voir des choses que nous ne pouvons voir parce que pris par le quotidien. Nous essayons de trouver des modalités de fonctionnement du conseil pour que vous nous défiez un peu plus. Finalement, vous n'êtes pas le conseil d'administration, vous êtes le Conseil des formations. Vous avez donc beaucoup plus de possibilités en termes d'avis et de propositions. Donc plus de prospectives, mais cela vous demandera un peu plus de travail.

M. PACCAUD. – Merci, Alessia, pour cette excellente présentation des enjeux. Quelqu'un aurait-il des remarques sur ces recommandations ?

Mme SOVRANO. – Merci de nous donner la parole. C'est mon deuxième mandat et j'avais fait des préconisations au regard de ce que je pouvais observer. Vous avez bien précisé que certains membres ont été interrogés par rapport au fonctionnement du Conseil des formations, mais pas tous. De ce fait, il y a certains éléments que j'avais fait ressortir et que je n'ai pas forcément vus dans les préconisations et le bilan qui nous ont été envoyés. Je pensais notamment à des sujets qui nous semblent importants : la question de la visibilité et de l'évolution des formations, notamment statutaires, avec la mise en blocs de compétences. Ce sont des questions que je ramène à chaque fois au Conseil des formations pour avoir au moins une visibilité sur comment évolue cette mise en blocs de compétences des formations statutaires, mais aussi sur la question du socle commun dans le cadre du rapport Thiriez, pour avoir une visibilité sur l'élaboration de ce socle commun qui se fait entre différentes écoles publiques.

C'était donc aussi ces questions-là, c'est-à-dire comment on se saisit de l'actualité, et notamment d'orientations de fond qui viennent impacter les formations, et le fait d'être attentif à ces questions. C'est une demande que je refais. Au niveau de la CGT, nous serons hyper vigilants sur ces questions de l'évolution des formations statutaires. Je réitère ma demande : nous souhaiterions avoir une visibilité plus grande sur la question des mises en blocs de compétences et sur le socle commun.

Il y avait, mais vous l'avez rappelée, la question de bien recentrer sur Conseil des formations. Je pense que pendant le mandat précédent, il y a eu vraiment un recentrage sur la question des

formations. Au conseil d'administration par contre, il y avait des sujets qui, à mon sens, concernaient aussi le Conseil des formations et qui n'ont pas été abordés comme le projet immobilier dont il a été question lors du mandat précédent. Cela me semble être aussi un sujet dans le sens de conditions de vie ou d'étude des personnes qui sont concernées.

C'était les différents éléments qui avaient été amenés. Sur la question de l'approfondissement, je ne peux qu'y souscrire vu les ordres du jour extrêmement chargés.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ce complément. Pour ce qui concerne les points que vous souhaiteriez aborder, il me semble que sur la première des recommandations, qui propose de réserver du temps aux thèmes de réflexion, il y aura possibilité d'insérer à l'ordre du jour les questions que vous mentionnez, comme l'évolution de la formation dans des domaines particuliers, notamment dans celui de l'acquisition des compétences. Tous ces thèmes pourront être introduits dans l'ordre du jour dans cette réforme du règlement qui prévoit justement des plages durant lesquelles puisse se manifester l'inventivité du conseil. Nous verrons s'il y a des points à modifier ou à amender par la suite dans le règlement lui-même.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. MOINET– Quelques remarques sur le règlement intérieur. Je ne sais pas dans quelle mesure nous pouvons proposer des modifications éventuelles, mais j'avais des remarques concernant les articles 5 et 15.

Pour le premier, en cas d'absence du président ou du vice-président, le règlement prévoit que la directrice des études préside le bureau. Cela m'a paru un peu étrange dans le sens où le bureau peut aussi désigner son propre président si le président et le vice-président sont absents ce jour-là.

Pour l'article 15, le terme « *administration du Conseil des formations* » m'apparaît un peu inadapté. Peut-être que le terme « administration » – « l'administration assure le secrétariat du Conseil des formations » serait plus adapté que le mot « administration ». Il ne me semble pas que l'administration de l'école ait vocation à administrer le Conseil des formations. Cela me semble un peu inapproprié.

Deux remarques de forme sur ces deux articles. Ensuite, j'aurais quelques demandes d'ajouts éventuels concernant la question du remboursement des frais des élus qui doivent venir siéger à Rennes. Je note qu'aucune disposition n'est prévue actuellement concernant ce point.

Sur la gestion des absences, je sais que certains responsables de formation, notamment des élèves fonctionnaires, sont parfois plus réticents à admettre que l'on puisse être absent pour aller siéger dans un conseil. Il me semblerait opportun de prévoir une disposition qui précise que l'absence pour siéger dans un conseil est accordée de droit.

Voilà pour mes remarques. Merci.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces trois remarques très précises. Nous allons peut-être continuer le tour de table pour savoir s'il y a d'autres suggestions et nous les prendrons une par une tout à l'heure.

Mme SOVRANO. – J'avais aussi des remarques. Cela fait partie du bilan, mais cela n'a pas du tout été abordé. Il s'agit du rôle du bureau et du fait que des membres qui siègent au bureau peuvent démissionner ou ne plus être présents. Tout le travail de lien qu'il y a à faire avec les collègues représentés ne se fait plus. Il n'y a plus ce travail où les collègues pourraient amener des éléments dans le cadre du bureau en disant : « *je souhaiterais tel ou tel sujet* ».

Il me semble que le représentant des organisations syndicales avait été démissionnaire à un moment. Je ne sais pas s'il avait été remplacé. Je ne sais pas comment fonctionnait le bureau

puisque nous avons très peu d'éléments là-dessus. Cela rejoint ma préoccupation sur les sujets qui sont abordés. Certains sujets que j'avais demandés n'ont pas forcément été abordés, c'est peut-être en lien avec autre chose, je n'en sais rien. En tout cas, je pense que le rôle du bureau est important si, à un moment donné, survient un dysfonctionnement : on a alors des difficultés à amener un sujet, d'autant que dans le règlement intérieur, il est noté qu'il faut qu'il y ait au moins trois membres pour pouvoir aborder le sujet dans le cadre de l'ordre du jour.

Cela me pose donc un peu souci sur le choix des thématiques ou des sujets qui sont abordés, et de ceux que l'on voudrait voir abordés, mais qui ne le sont pas forcément.

M. PACCAUD. – Je comprends. Cela porte sur le choix des membres du bureau, c'est noté.

Mme SOVRANO. – J'ai une autre remarque sur les questions diverses. En espérant que la façon dont va fonctionner le Conseil des formations le permette, il serait bon que l'on garde un espace pour les questions diverses, les sujets qui peuvent être amenés et qui peuvent rejoindre l'actualité. À mon avis, il est extrêmement important de le noter dans le règlement intérieur.

M. PACCAUD. – Je pense que c'est une des sources du développement du cahier des charges ou des activités du Conseil des formations que de permettre à l'école, avec ces questions diverses, de profiter de la liberté du conseil pour des propositions éventuellement insolentes et en tous cas libres. Ce sera un vrai espace de discussion, disponible et ouvert.

M. PACCAUD. – Pour ma part, j'ai compté cinq propositions de transformation. J'ai une question d'ordre pour Alessia. Est-ce que nous embarquons ces suggestions et faisons une proposition écrite que nous soumettrons au vote par voie électronique au conseil ? Ou procédons-nous maintenant à l'adoption de ces différentes sections ?

Mme LEFÉBURE. – Je fais une proposition, mais si Manuel pense qu'il faut faire autrement, nous pouvons faire autrement. Toutes ces remarques sont des ajouts à ce qui est proposé, à part le changement de mot proposé par Arthur. Nous pourrions donc procéder au vote maintenant pour cette partie et modifier rapidement, en début de séance de la prochaine fois, les ajouts qui restent. Comme cela, nous avons le temps de le rédiger proprement. Manuel, cela te paraît-il faisable ?

M. COAT. – Pour adopter le règlement intérieur dans son intégralité, je propose plutôt que nous prenions en considération aujourd'hui et après la séance l'ensemble des propositions de modifications et ajouts et que nous reportions le vote à la séance du 1^{er} octobre. Si nous voulons bien stabiliser les termes à intégrer dans les différentes dispositions, autant reporter ce vote.

Mme LEFÉBURE. – Très bien. Pour Arthur Moinet et Madame Sovrano, peuvent-ils nous envoyer par écrit leurs propositions et nous essaierons de les intégrer.

M. CHAMBAUD. – Peut-être un point d'attention qui va dans le sens de ce que dit Manuel. Je pense qu'il faut que nous examinions aussi le sens de ces propositions. Je vois que cela peut peut-être nous conduire à modifier les modalités de fonctionnement du bureau. Il faut que nous les examinions en lien avec les propositions qui ont été faites, mais aussi qu'elles nous permettent de fonctionner au sein de l'école.

Il y a un sujet, que je comprends bien et que j'entends bien, sur le fait de permettre aux apprenants de participer au Conseil des formations. Je pense qu'il faut que nous fassions un aller-retour avec les responsables de formation pour qu'ils soient informés, que les choses soient suffisamment explicites au sein de l'école, pour que cela ne soit pas perçu comme une recommandation de l'extérieur que l'on n'aurait pas préparée à l'intérieur. Je pense que nous avons un petit temps pour nous de mobilisation et de sensibilisation au sein de l'école.

M. PACCAUD. – Si je comprends bien et si je résume, nous embarquons les différentes propositions faites par Monsieur Moinet et Madame Sovrano. Le Conseil des formations sera appelé à se prononcer sur une version modifiée du règlement lors de la prochaine séance. En

attendant, les différentes conséquences, les implications de ces parties du règlement, en particulier sur le choix des membres du bureau et sur la participation aux séances du conseil, seront examinées et présentées lors du vote du règlement intérieur qui aura lieu la prochaine fois. Cela correspond-il à ce qui a été dit ? Un silence que je juge approbateur. Nous allons donc procéder comme cela pour ce règlement, avec report sur l'ordre du jour de la prochaine fois pour l'adoption d'autres raffinements.

Nous avons terminé avec ce point. Nous passons au suivant.

5. Composition du bureau du conseil des formations

M. PACCAUD. – Nous devons choisir maintenant les personnes qui vont rentrer dans ce bureau.

Mme OLIVIER. – C'est cela. Il y aura un vote à main levée. J'ai reçu trois membres volontaires. Je peux vous les indiquer si vous le souhaitez.

M. PACCAUD. – Je suis un peu handicapé, parce qu'avec ces problèmes informatiques, je n'ai pas accès aux différents papiers qui accompagnent cela. A-t-on une idée du nombre de personnes permises, autorisées dans ce bureau ?

Mme OLIVIER. – La composition du bureau est la suivante : le président du Conseil des formations, le vice-président, deux représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école et des établissements publics de santé, un représentant des personnels d'enseignement et de recherche, un représentant des personnels BIATSS, un représentant des apprenants, élèves, étudiants ou doctorants.

M. PACCAUD. – Cela représente donc cinq membres.

Mme OLIVIER. – C'est cela. Cela représente cinq membres plus le président et le vice-président.

M. PACCAUD. – Il y a donc sept personnes.

Mme OLIVIER. – J'ai reçu quatre personnes volontaires : Madame André (représentante de la Confédération française démocratique du travail), Madame Coudrier (représentante de la Fédération hospitalière de France), Madame Plouzenec (représentante des personnels BIATSS) et Monsieur Moinet (élève à l'EHESP).

M. PACCAUD. – J'imagine que ces candidats ont été désignés par les organisations et les institutions qu'ils représentent.

Mme OLIVIER. – Non, c'est vraiment du volontariat suite au mail que nous avons envoyé.

M. PACCAUD. – Les vote-t-on individuellement ou vote-t-on en bloc les cinq positions ?

Mme LEFÉBURE. – Il nous manque le représentant des personnels enseignants. Si je comprends bien, Séverine, cela ne peut être que Karine Gallopel Morvan, représentante des professeurs d'université

M. COAT. – Cela peut être Christine Ortmans ou Mélanie Bertin au sein du collège des autres personnels d'enseignement et de recherche.

Mme LEFÉBURE. – Il faudrait donc que l'une de vous trois, Karine, Christine ou Mélanie, accepte de faire partie du bureau. Pour mémoire, le bureau se réunit environ deux semaines avant la date de la séance du conseil pour discuter et valider l'ordre du jour, le temps alloué à chacun des sujets et l'organisation générale. S'il y a des rapporteurs à nommer, le bureau est fait plus tôt par rapport à la séance. Le rôle du bureau porte essentiellement sur l'ordre du jour. Ce sont des réunions que l'on fait en visio ou par téléphone et qui sont relativement courtes. Cela n'a jamais dépassé l'heure.

Comme cela a été dit par Christine Sovrano, c'est un rôle très important puisque c'est la discussion de l'ordre du jour.

M. PACCAUD. – Il faut rajouter à ces tâches du bureau la désignation des rapporteurs des dossiers qui seront présentés et discutés. Les rapporteurs n'ont pas forcément besoin de faire partie du bureau, mais il faut qu'ils soient désignés à ce moment-là.

Mme LEFÉBURE. – Mélanie, Christine, Karine, l'une de vous trois accepterait-elle pour un an seulement de participer à ce travail du bureau en amont de la séance ?

Mme GALLOPEL. – En ce qui me concerne, non, parce que c'est la première fois que je participe à ce Conseil des formations. Je ne sais pas trop comment cela fonctionne. Éventuellement une deuxième fois.

Mme BERTIN. – Personnellement, c'est plus une question de temps. Je serai déjà beaucoup en cours. J'avais vraiment peur de ne pas pouvoir m'investir à ce point.

Mme LEFÉBURE. – Christine veut-elle bien ?

Mme ORTMANS. – Je suis dans la même situation que Karine, je suis nouvelle, mais s'il faut, je veux bien le faire.

Mme LEFÉBURE. – C'est gentil d'accepter. Je parle sous le contrôle de ceux et celles qui étaient au bureau cette année, mais ce n'est vraiment pas lourd. Il s'agit plutôt de donner un avis sur l'ordre du jour ou d'amener des sujets. On ne discute pas le fond, on ne fait pas un pré-conseil avant le conseil. On ne rentre pas dans le contenu de chacun des points. C'est l'ordre du jour. Nous essaierons d'alléger autant que possible.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup à tous ces candidats plus ou moins spontanés. C'est vraiment un aspect important de ce travail d'organiser les séances du conseil dans ce bureau. Si je comprends bien, nous avons les cinq candidats hors président et vice-président. Procède-t-on au vote par bloc ou faut-il voter individuellement ?

M. COAT. – C'est un vote en bloc.

Mme SOVRANO. – Je souhaitais prendre la parole parce que je suis un peu gênée par rapport au choix des membres du bureau, pour deux choses. La première, c'est le fait que cela se passe en distanciel. Lors du dernier vote, c'était en présentiel et dans les collèges, nous avons défini un fonctionnement entre nous, notamment par rapport à ce que je disais précédemment sur les sujets et sur le lien entre le représentant et le collège. Là, ce sont des candidatures spontanées, j'entends, néanmoins, cela me gêne.

Le deuxième élément, c'est le fait que le règlement intérieur va être repris, qui précisera peut-être certains éléments, mais du coup, je suis très embêtée par rapport à ce vote puisqu'on nous demande de voter déjà, avec des gens qui se sont investis individuellement et qui se sont présentés. Cela va orienter mon vote, c'est sûr.

M. PACCAUD. – Je n'ai pas compris la dernière partie de votre intervention.

Mme SOVRANO. – Les modalités et la façon de faire me gênent. Autant quand on est en présentiel, on peut au regard du représentant des collèges discuter de la façon de travailler ensemble, autant ce n'est pas le cas aujourd'hui puisque nous allons nous prononcer sur des candidatures individuelles de gens qui se sont spontanément présentés. Il est clair que cette façon de faire me dérange et va orienter mon vote. J'amenais le fait que le règlement intérieur pouvait avoir un effet sur le fonctionnement du bureau et la façon de travailler ensemble. Cela me gêne d'élire le bureau maintenant au regard de ces deux éléments et cela orientera mon vote. Voilà ce que j'ai dit en substance.

M. PACCAUD. – Je prends bien note de cette restriction. Je ne vois pas bien comment on peut résoudre ce problème avant que nous soyons retournés à des réunions en présentiel qui permettent souvent de régler les problèmes au fil de l'eau. Y a-t-il d'autres avis touchant à l'opportunité de procéder à ce vote aujourd'hui avant que la situation soit complètement normalisée pour ce qui concerne la communication interne de ce conseil ? D'autres avis vont-ils dans le même sens que celui de Madame Sovrano ?

Mme OLIVIER. – Je ne vois pas de main levée.

M. PACCAUD. – Alessia aurait-elle un avis à donner ?

Mme LEFÉBURE. – J'entends ce que dit Christine. Simplement, pour la prochaine séance, si nous n'avons pas de bureau, cela va être handicapant pour discuter l'ordre du jour de la prochaine séance. Nous allons le discuter avec le président et le vice-président, mais... Nous n'avons que quatre séances par an.

Si j'entends bien la remarque qui a été faite précédemment sur le fonctionnement du bureau, il s'agirait plutôt de prévoir des dispositifs en cas d'absence des titulaires. Cela ne nous empêche pas de prévoir des suppléants à la prochaine séance en plus. Même si nous votons aujourd'hui, on pourrait imaginer que si, dans la reformulation des propositions qui ont été faites pour enrichir le règlement intérieur, on prévoit des suppléants, on pourrait ajouter des suppléants la fois prochaine. C'est une proposition.

Je serais pour le vote, mais je ne suis pas membre du conseil. Pour le fonctionnement et la fluidité, il me semblerait bien qu'il y ait déjà un bureau en place pour la prochaine séance. Encore une fois, c'est une instance qui a une fonction d'avis, de conseil. Je veux juste relativiser l'incidence de tout cela, mais j'entends et cela me paraît une bonne idée d'avoir des suppléants.

Mme COUDRIER. – J'ai été membre du bureau du Conseil des formations lors de la précédente mandature. J'avais pris le soin à chaque réunion du bureau de faire un compte-rendu à mes « mandants » de ce qui avait été dit. Je crois qu'il serait quand même plus sage de procéder aujourd'hui à l'élection parce que cela permettrait un démarrage plus harmonieux du conseil. Je pense qu'une fois que le règlement intérieur aura été adopté, il sera toujours possible de voir s'il peut y avoir des changements et peut-être que la présence de suppléants peut aider à cette question. De façon très pragmatique, je pense qu'il serait important que dès le départ, le bureau puisse officier. Après, le Conseil des formations est en capacité d'évoluer. Si tous les ans on renouvelle le bureau, le risque qu'évoque Madame Sovrano est quand même relativement limité. Je suis donc favorable à un vote aujourd'hui.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette proposition claire. Y a-t-il d'autres avis avant que nous allions de l'avant ? Non. En tant que Président, je propose que nous suivions la voie telle qu'elle était prévue, c'est-à-dire que nous nommions maintenant le bureau du Conseil des formations avec les cinq candidats identifiés et que nous fassions un vote en bloc. Nous retenons néanmoins que lors de la prochaine séance du bureau, nous regarderons de quelle façon intégrer un certain nombre de suppléants pour tout ou partie des membres du bureau. Cela me paraît sage de procéder à un vote aujourd'hui de façon à ce que nous puissions aller de l'avant durant la prochaine séance avec le traitement des dossiers.

Acceptez-vous l'élection de ces cinq personnes ?

M. Paccaud procède au vote à main levée de la nomination du bureau du conseil des formations.

La composition du bureau du Conseil des formations est acceptée à l'unanimité sauf une abstention. Nous embarquons la proposition de Madame Sovrano d'introduire dans le règlement du bureau un certain nombre de procédures qui permettront d'améliorer la représentativité ou la volonté de collaboration des différentes personnes.

⊗ Le bureau est élu à l'unanimité (1 abstention).

6. Présentation du projet stratégique d'établissement 2019/2023

M. PACCAUD. – Ce point est donné pour information. C'est Laurent Chambaud qui va inaugurer cette rubrique avec une présentation du projet stratégique.

M. CHAMBAUD. – Merci, Fred. Je souhaitais vous donner quelques éléments sur notre projet stratégique d'établissement et derrière, la stratégie de l'école. Je suis désolé pour les personnes qui ont renouvelé leur mandat parce que je pense qu'elles auront une répétition de choses qu'elles connaissent déjà. Je pense que c'est important pour les nouveaux membres qui rentrent dans le Conseil des formations et une pique de rappel est toujours très bien, on le sait avec la vaccination.

Je vais essayer de vous donner rapidement quelques éléments, mais je vais aussi les teinter de ce qui se passe actuellement à l'école, notamment suite à cette pandémie qui nous a beaucoup impactée, comme tout le monde.

Le projet stratégique d'établissement a déjà été voté. Il a été paraphé par les deux ministères dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance et se déroule sur la période 2019-2023.

L'ambition de ce projet stratégique est dans un premier temps quelque chose qui est important pour notre école. Nous avons une place un peu particulière sur la scène nationale et sur la scène internationale. Nous souhaitons conforter un modèle original et novateur, avec un établissement d'enseignement supérieur et de recherche à fort ancrage professionnel et assurant des missions de service public. C'est cet équilibre qui est toujours un peu complexe et instable, mais qui fait aussi notre marque de fabrique.

Il s'agit aussi de faire de l'école une institution reconnue avec une identité forte, qui participe aux transformations des systèmes de santé – c'est totalement ce que nous vivons actuellement – qui se situe dans des concepts de santé globale, de santé planétaire. C'est en gros cette notion de capacité à être présent sur la santé publique dans une vision large et internationale.

Il s'agit aussi de réaffirmer notre engagement à participer à l'animation des débats, à contribuer aux réflexions et aux questionnements dans les choix politiques. C'est un peu dans ce sens que nous avons fait ces huit pages dont je vous ai parlé, mais c'est aussi le fait de favoriser l'expression de l'école dans le débat public.

Enfin, il s'agit de conforter les valeurs de service public et d'engagement sociétal, éléments qui sont aussi liés à l'originalité de l'école.

Trois domaines prioritaires transversaux ont été adoptés dans le plan stratégique et avec le fait que nous souhaitons vraiment être présentés là où nous avons des forces et là où nous sommes légitimes et attendus.

Les trois grandes priorités transversales sont les suivantes.

- Organisation, management et performance du système de santé, tout ce qui tourne autour de notre force en termes d'organisation, de management et d'administration de la santé.

- Environnements et santé, pas uniquement « environnement et santé » parce que l'environnement peut être perçu de différentes façons, environnement physique, social, modalités de lien avec les écosystèmes. Je pense que c'est important notamment avec le fait que se développe de plus en plus la notion d'une seule santé, *one health*, et que l'école veut clairement se mettre dans cette optique et dans les éléments qui président à la notion de *one health*.

- Santé, populations et politiques publiques, où nous affirmons le fait que nous sommes sur le secteur de la santé publique au sens large. C'est aussi dans cet axe que nous développons des éléments en termes de prévention et de promotion de la santé.

J'ajoute un dernier point qui n'est pas dans les trois domaines prioritaires transversaux, mais qui va nous interroger probablement suite à cette crise. C'est comment on travaille les sujets liés à la veille, la sécurité sanitaire et la gestion de crise. Ce n'est pas uniquement lié au premier axe. C'est lié au deuxième axe et au troisième axe, mais c'est aussi quelque chose où l'école peut apporter quelque chose sur ces notions de veille, sécurité sanitaire et gestion de crise. Vous le verrez dans les huit pages que nous avons publiées.

Sur la structuration du projet stratégique d'établissement, nous avons développé quatre grandes orientations stratégiques, sur lesquelles je vais revenir. Pour alimenter ces quatre grandes orientations, un point sur les partenariats et – je le laisserai pour l'instant parce que c'est moins dans l'optique du Conseil des formations – il faut que l'école se dote d'une organisation et d'un fonctionnement performant et efficient. Cela me permet de dire que l'école est regardée à la loupe en ce moment sur ce sujet puisque depuis maintenant quelques semaines, nous avons un contrôle de la Cour des comptes. Nous serons donc examinés pendant plusieurs semaines sur ce sujet-là entre autres.

La première orientation stratégique porte sur la formation. Je vais être assez rapide parce qu'Alessia va y revenir. Les trois points sont :

- Le ré-engineering de nos formations avec le passage d'une approche par compétences, que nous avons déjà de façon assez large, avec mise en place de blocs de compétences. Il y a la notion de plus en plus forte d'individualisation des parcours et le fait de trouver des rythmes en alternance. Tout cela nous demande de faire une ré-ingénierie assez importante de notre formation.

- Le deuxième point est d'essayer de coller à la réforme de la formation professionnelle, mais aussi pour nous de passer d'une notion assez classique de formation continue à une notion plus dynamique de formation tout au long de la vie. Cela veut dire renforcer le dispositif de formation tout au long de la vie et l'expertise-conseil. Nous allons être beaucoup plus sur des accompagnements que sur des formations, notamment sur les sujets liés à notre ancrage professionnel. Ce deuxième point porte aussi sur l'apprentissage. Une des premières actions que nous avons à faire est de mettre en place un centre de formation des apprentis. Alessia en parlera.

Le troisième point est de nous mettre très clairement sur la notion de campus numérique. Encore une fois, la crise que nous avons vécue nous a obligés à le faire. Nous avons déjà avancé sur la notion de plateforme. Témoignage de cela, vous avez vu que nous avons développé des formations en ligne, notamment pour les ambassadeurs, mais aussi pour développer des formations pour les médiateurs Covid pour permettre à des personnes qui n'étaient pas habilitées d'être en mesure de faire des vaccinations. Nous l'avons fait, y compris *via* la mise en place d'une plateforme. C'est environ 10 000 personnes qui sont passées sur cette plateforme. Nous y reviendrons probablement dans la journée.

- Le troisième point important pour nous dans le cadre du plan stratégique est d'avoir une vision beaucoup plus dynamique de cette formation en faisant de l'apprenant un acteur de sa formation, avec le développement des pédagogies actives et des pratiques innovantes. Le fait que nous ayons à l'école un certain nombre d'appuis à la pédagogie est absolument précieux.

Il s'agit de valoriser les initiatives des apprenants et d'avoir une sorte de laboratoire d'innovations qui puisse vraiment développer cette fabrique pédagogique encore une fois autour du centre d'appui à la pédagogie.

La deuxième orientation stratégique porte sur le fait d'accroître la visibilité des activités de recherche et d'expertise scientifique. Pour cela, cinq objectifs ont été listés dans le cadre du plan stratégique.

- Le premier est de renforcer la structuration des recherches sur les services et le management en santé. C'est un axe que nous poursuivons depuis plusieurs années et qui est en train de se concrétiser. Nous avons maintenant une équipe intégrée dans une unité mixte de recherche, Arènes (acronyme non-déclinable), dont nous sommes co-tutelle. Cette équipe a formé un axe recherche sur les services et le management en santé. L'unité mixte de recherche Arènes est déjà une unité mixte de recherche CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), mais nous avons maintenant cet axe. Cette initiative est déjà lancée et nous aimerions que cet axe-là soit aussi labellisé par l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale). Pour l'équipe Arènes, ce serait donc une double labellisation, CNRS sur l'ensemble et INSERM sur l'axe recherche sur les services et le management en santé.

C'est dans ce cadre que nous essayons de trouver des formules un peu innovantes sur un parcours master doctorat. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec le Conseil des formations.

- Deuxième point, nous avons maintenant réorganisé et rendu plus visible et plus simple la place de la recherche dans l'école avec deux grandes unités mixtes de recherche. Il s'agit d'une part d'Arènes et d'autre part de l'IRSET (Institut de recherche santé environnement travail). Cela nous permet d'afficher nos efforts institutionnels de recherche sur ces deux unités mixtes de recherche, qui vont englober l'ensemble des recherches que l'on fait, et, je l'espère, attirer la majorité des enseignants chercheurs de notre école. Vous avez les différents domaines sur lesquels elles peuvent accueillir des travaux de recherche de l'école, seule ou en partenariat avec d'autres structures.

- Le troisième point est d'optimiser l'attractivité, le recrutement et l'évaluation des carrières. Nous sommes en train de voir un certain nombre de sujets. L'intégrité scientifique est maintenant déjà complètement intégrée dans l'école puisque nous avons un référent, Pierre Fournier, qui est l'ancien directeur de l'École de santé publique de l'Université de Montréal.

Nous avons développé une politique pour développer ou suivre des chaires de recherche. Nous avons aussi un processus qui doit être poursuivi de valorisation et de production des connaissances. Le « huit pages » en est un témoignage.

Nous avons un gros sujet pour voir comment faire l'interface entre connaissances et société. Nous avons là un certain nombre de projets en cours pour essayer d'avoir beaucoup plus de liens entre la production des connaissances et la société.

- Le quatrième axe est présent depuis longtemps. Il s'agit d'affirmer et de conforter notre réseau doctoral en santé publique. L'école anime un réseau avec des écoles doctorales réparties dans toute la France. Nous sommes en train de travailler sur l'articulation de ces réseaux avec une autre initiative, qui est un parcours doctoral en santé au travail, mis en place depuis quelque temps, pour lequel nous souhaitons mutualiser parce qu'entre santé publique et santé au travail, les liens sont extrêmement étroits, même si en France le cloisonnement est très fort.

- Le dernier point, c'est ce que j'ai indiqué à travers sciences et société. Notre école est vraiment au cœur de l'articulation entre la recherche, le transfert des connaissances, l'expertise et l'aide à la décision publique. Dans ce contexte, elle doit être présente et doit développer des actions, des interventions particulières.

Une des interventions que nous avons mises en place, c'est ce que l'on appelle le DiREES (Dispositif interrégional de Recherche, d'Expertise et d'Evaluation en Santé). Nous faisons un partenariat avec les deux agences régionales de santé Bretagne et Pays de la Loire pour voir

comment nous pouvons répondre à leurs questions en mobilisant notre expertise au sein de notre école, et derrière, permettre un véritable dialogue entre ces deux agences et notre école.

La troisième orientation stratégique porte sur la reconnaissance et le rayonnement international de l'école. Trois objectifs ont été déterminés.

- Le premier est vraiment d'inscrire l'international au cœur de notre communauté. Cela veut dire développer un certain nombre de choses pour faire comprendre ce qu'est l'interculturalité.

Le deuxième point est d'internationaliser beaucoup plus nos campus. Le campus parisien est déjà plutôt internationalisé, mais le campus rennais ne l'est pas assez. Nous souhaitons faire en sorte de pouvoir accueillir beaucoup plus d'étudiants étrangers dans le cadre de nos formations diplômantes sur le site rennais, et d'avoir une offre de formation qui dès le départ ne soit pas trop franco-française, mais vraiment ouverte sur un public international. L'idée est donc que nous devenions une école qui a une assise internationale et qui n'a pas uniquement une formation internationale.

- Il s'agit de développer l'activité d'expertise technique internationale. L'EHESP, notamment par son ancrage professionnel, est très fortement demandée à l'étranger, mais nous n'avons pas toujours les moyens ni la disponibilité, de par le caractère assez contraint de ce qu'est un établissement d'enseignement supérieur, pour répondre aux demandes que nous avons ou pour répondre à des appels d'offres divers et variés.

Nous sommes en train d'examiner la capacité de l'école à développer, comme elle l'a fait à travers les Presses de l'EHESP, une filiale, une SASU (Société par Action Simplifiée à actionnaire Unique) pour pouvoir répondre à ces différentes demandes d'expertise internationale qui placeraient notre école, mais aussi la France, en capacité d'être présente sur un certain nombre de zones géographiques et de thématiques sur lesquelles on l'attend. Cela peut être sur le plan professionnel tout ce qui tourne autour du management et l'organisation des services de santé. Cela peut être aussi sur des sujets d'inspection contrôle sur lesquels nous sommes pratiquement les seuls au monde à avoir un dispositif de formation, mais cela peut être aussi sur des sujets sur lesquels nous serons en compétition avec d'autres structures. Je pense notamment à tout ce qui tourne autour de la prévention et de la promotion de la santé, ou sur les sujets environnement et santé qui deviennent de plus en plus forts, mais sur lesquels il faut que la France soit présente au niveau international. Nous avons l'ambition de montrer que l'EHESP est un acteur important au niveau international.

Je fais un petit commentaire sur les partenariats sur le continent africain, notamment dans l'espace francophone. Dans cette optique, nous avons pris l'initiative de créer, avec le soutien de l'Agence universitaire de la francophonie, un réseau français des écoles de santé publique, créé il y a quelques semaines, auquel 13 ou 14 structures ont déjà accepté de participer. Ce réseau est pour nous une façon de beaucoup mieux « réseauter » sur ce peuvent apporter les écoles de santé publique francophones.

- Le troisième point est d'affiner la politique de partenariats internationaux, de mieux cibler nos partenariats stratégiques et de le faire à la fois au niveau de l'école, mais aussi dans le cadre de nos coopérations. Nous avons notamment un travail pour faire rejoindre ce que nous faisons avec les partenariats des autres universités et écoles du projet UniR (Université de Rennes), les deux universités et les cinq écoles qui participent à ce projet dans lequel nous sommes fortement impliqués.

La quatrième orientation stratégique est de dynamiser la vie de campus pour l'ensemble de la communauté de l'école. Deux objectifs principaux sont définis.

- Le premier objectif est de favoriser l'environnement le plus agréable et stimulant possible sur les deux sites. Nous avons déjà pris un certain nombre d'initiatives. Nous avons été une des

premières structures d'enseignement supérieur en France à être labellisées «développement durable et responsabilité sociétale ». Nous avons été la première structure d'enseignement supérieur en France à devenir un campus sans tabac. Une deuxième se dessine à Strasbourg, mais nous avons été la première. Ce sont surtout des éléments sur des dispositifs dans le cadre de la vie étudiante, engagement étudiant, rôle des associations étudiantes.

Après, il y a pour nous deux sujets : améliorer le campus de Rennes autant que nous le pouvons et stabiliser le campus parisien, notamment avec la structuration du campus Condorcet.

- Il nous faut bien entendu travailler sur le réseau des ALUMNI. Il s'agit donc de le faire vivre et de le consolider pour faire en sorte que les personnes qui sont passées par l'école deviennent de véritables ambassadeurs de notre école. Nous travaillons à la fois sur le réseau des Alumni, mais aussi, en particulier au niveau du monde professionnel, sur la notion de mentorat.

Le dernier point que je voulais aborder est sur notre politique de sites et de partenariats. Nous sommes impliqués dans le projet université de Rennes qui réunit les deux universités rennaises et cinq écoles, dont la nôtre.

Nous serons signataires du contrat de site UniR 2022-2026, même s'il va falloir faire une forme d'adaptation puisque notre contrat d'objectifs et de performance va jusqu'à 2023. Il y aura donc une période intermédiaire.

Nous sommes déjà avancés sur le fait de pouvoir participer à la première étape de ce projet qui est la signature d'une convention de coordination territoriale entre les deux universités et les cinq établissements. Cela se fait cet été puisque nous allons proposer au prochain conseil d'administration du 13 juillet de signer cette convention.

Par ailleurs, nous voulons renforcer notre ancrage professionnel, régional d'abord avec le CHU de Rennes et le réseau HUGO, qui est représenté au Conseil des formations. Nous avons le partenariat avec les deux ARS Bretagne et Pays de la Loire. Nous sommes en lien très étroit avec le Réseau français des villes santé de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), dont la présidence est assurée par la ville de Rennes. Nous avons une forte interaction avec les Presses de l'EHESP qui ont une autre marque de librairie qui s'appelle IG.

Par ailleurs, il y a un réseau national avec des partenariats académiques, le campus Condorcet, l'ISPED – je remercie Mathieu d'être présent avec une fidélité forte au Conseil des formations –, mais aussi des partenariats avec les organismes de recherche nationaux, INSERM et CNRS. D'ailleurs, pour la première fois, nous avons au conseil scientifique un représentant désigné par l'INSERM et un représentant désigné par le CNRS.

Nous avons également nos réseaux universitaires, Conférence des présidents d'université, Conférence des grandes écoles.

Dans le même temps, il s'agit aussi de consolider notre ancrage professionnel national et les partenariats avec l'ensemble des acteurs. Un certain nombre de membres de ce conseil en témoignent. C'est un élément important que nous souhaitons consolider et développer.

Enfin, il s'agit de poursuivre notre engagement au sein du réseau des écoles de service public. Cela a été dit par Madame Sovrano, mais c'est aussi dans ce cadre que nous examinons avec beaucoup d'attention le lien avec le nouvel Institut national de service public, qui va remplacer l'ENA (Ecole Nationale d'Administration), notre participation au tronc commun. C'est aussi dans ce cadre que nous avons transformé notre classe préparatoire intégrée pour devenir maintenant une classe préparatoire talent, à laquelle nous avons donné une ambition forte. Alessia en parlera.

Nous sommes donc au cœur de nombreux réseaux. C'est ce qui fait aussi la particularité et la marque de fabrique de l'école.

J'ai été un peu long, Monsieur le Président, mais je pense qu'il était important pour les nouveaux membres de voir l'étendue de ce que souhaite faire notre école dans le cadre de ce plan stratégique.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Laurent, pour cet exposé très ambitieux et très généreux. La période couverte par ce plan va jusqu'en 2023, c'est cela ?

M. CHAMBAUD. – C'est cela. 2019-2023.

M. PACCAUD. – Très bien. La deuxième partie va être présentée par Alessia, même si le temps est contraint. Nous devrions en principe nous arrêter à 12 h 15 pour une pause. Alessia, regarde ce que tu peux faire dans des temps raisonnables, sinon, nous reporterons la discussion à après-midi.

Orientations stratégiques de la politique de formation

Mme LEFÉBURE. – Merci. Vous avez déjà eu une grande quantité d'informations. Je vous propose un coup de projecteur sur certains sujets et de répondre à vos questions. De toute façon, ce sont des sujets qui vont nous accompagner longtemps.

Au début de la présentation, Laurent Chambaud a rappelé le socle, l'affirmation forte de l'école dans le projet stratégique d'établissement, projet quinquennal, qui consiste à dire que l'école forme à la santé publique à peu près tous les acteurs qui, d'une façon ou d'une autre, sont en responsabilité, en situation d'influencer la santé publique. Nous avons fait le choix de positionner l'école, non pas comme une école de techniciens très spécialisés sur tel ou tel métier de santé publique au sens strict, mais plutôt de la positionner en complémentarité à des formations qui peuvent être données par d'autres établissements, que ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans des formations professionnelles. En complémentarité pour donner l'apport santé publique là où il manque. Je pense par exemple à des ingénieurs ou des urbanistes, qui n'ont pas vocation à être identifiés comme des acteurs de santé publique, mais qui, par leurs décisions, vont impacter la santé des populations.

Une fois ce préambule très affirmé dans l'objectif n° 1 pour ce qui est de la formation, nous avons commencé à travailler en 2019 à travers la méthode de l'approche par compétences pour réviser toutes nos formations. L'enjeu est très différent selon que l'on parle des formations diplômantes pour les étudiants et des formations statutaires pour les élèves fonctionnaires qui ont déjà réussi un concours.

Dans un cas, il s'agit de mieux accompagner les étudiants vers une professionnalisation. Ce sont des masters spécialisés qui doivent être au plus près des besoins du marché du travail, et il y a là tout un travail d'anticipation. Selon ce que je viens de dire, il s'agit de s'imbriquer dans d'autres formations pour toucher des publics de plus en plus larges. C'est l'enjeu du côté de l'enseignement supérieur.

De l'autre côté, pour les formations statutaires, il s'agit d'être plus force de proposition vis-à-vis de la tutelle santé, c'est-à-dire d'accompagner les différentes directions concernées dans la révision éventuelle des référentiels pour faire remonter par exemple des compétences transversales. Je pense à un sujet d'actualité brûlante : les compétences en matière de transition écologique. Doivent-elles rester cantonnées aux formations des ingénieurs du génie sanitaire et d'études sanitaires ou n'est-il pas temps de les insérer de façon très volontariste dans toutes les compétences de management, y compris dans les systèmes sanitaires ?

Ce travail d'approche par compétences nous permet d'identifier ces nouveaux besoins et ces ajustements nécessaires de la formation.

Je vous propose un focus rapide sur les masters. Nous sommes sur le terrain du ministère de l'Enseignement supérieur. Je ne vous parle là que des masters universitaires, sur lesquels nous avons deux mentions, la mention historique de l'école, « santé publique », et la mention « droit de la santé ». Nous les assurons toutes les deux depuis de nombreuses années, avec l'université de Rennes 1 dans les deux cas, et l'université de Rennes 2 pour la santé publique. Pendant ces années, nous avons construit cette mention et elle s'est enrichie avec de très nombreux parcours, tellement nombreux et riches qu'à un moment, nous nous sommes posé la question de leur visibilité pour les candidats et pour les employeurs. C'était devenu une mention un peu fourretout et finalement, on parlait plus des intitulés des parcours comme s'ils étaient des masters séparés, avec une séparation qui s'est révélée un peu artificielle avec le temps entre un master 1 « sciences quantitatives » et un master 2 « qualitatives ».

Nous avons donc revu tout cela avec l'accompagnement précieux de la mandature précédente du Conseil des formations. Nous avons proposé au ministère de l'Enseignement supérieur d'ajouter une nouvelle mention spécifique à la nomenclature nationale qui s'appelle « administration de la santé ». Nous avons transféré un certain nombre de parcours dans cette nouvelle mention, co-accréditée avec Rennes 1, à côté de « santé publique ». Nous avons un peu recentré les choses.

Par ailleurs, nous avons été sollicités par d'autres partenaires pour rejoindre d'autres mentions dans lesquelles nous n'étions pas et qui nous semblaient importantes à rejoindre parce que cela nous permet d'ajouter la dimension santé publique très forte. La crise nous a aidés dans ce sens puisqu'elle a fait prendre conscience à des acteurs qui ne s'intéressaient pas à la santé publique de l'importance d'avoir une dimension santé publique. Je pense par exemple à la mention « villes et environnement urbain » où nous avons été sollicités par l'INSA de Rennes sur quelque chose autour des territoires durables, avec sans doute un public un peu plus ingénieur et un peu plus urbaniste, public que nous touchions jusque là plutôt en formation continue uniquement. Grâce à cette participation à une mention de master, nous allons commencer un peu plus précocement.

Vous avez les noms des mentions que nous venons de déposer pour la nouvelle vague d'accréditations HCERES (Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). À part l'administration de la santé que nous créons, le reste, c'était des masters qui excitaient, mais dans lesquels nous n'étions pas. « Sciences de l'eau » existait déjà. Le fait de rentrer n'est pas juste d'apposer notre nom. Nous avons contribué soit à la création de nouveaux parcours soit à la création de nouveaux cours à l'intérieur de parcours existants. Il ne s'agit pas de disperser nos forces puisque notre entrée est plutôt modeste à chaque fois. Nous ne portons pas l'intégralité de ces masters. Nous venons apporter quelque chose de plus fort qu'une coloration. C'est plutôt donner un sens et essayer d'aider les partenaires à intégrer une réflexion et des compétences liées à la santé publique dans des formations existantes et qui ignoraient tout de la santé publique.

Nous n'avons pas mentionné ici un travail qui est en cours, dont nous aurons l'occasion de parler lors d'autres séances, un travail qui se fait dans le même esprit au niveau licence. Nous n'allons pas ouvrir une licence. En revanche, nous sommes sollicités par les voisins, l'UFR (Unité de Formation et de recherche) de médecine de Rennes 1, pour participer à l'élaboration de ce qui pourrait être une mineure de santé publique à proposer dans les licences de santé, voire au-delà. Là encore, la Covid nous a aidés. Cela fait prendre conscience qu'il faut qu'il y ait davantage de formations à la santé publique, y compris pour des publics qui ne vont pas nécessairement avoir une étiquette santé publique sur leur futur métier.

Nous avons donc élaboré ce qui pourrait être des compétences générales qu'un étudiant en licence de psychologie ou dans les formations paramédicales pourrait avoir et qui seraient pertinentes comme connaissances de base et méthodologiques.

Voilà pour l'offre de formation. L'autre sujet sur lequel Laurent Chambaud souhaitait que je vous en dise un peu plus, c'est que depuis janvier dernier, nous faisons partie du pool des 14 écoles qui ont été mobilisées par Amélie de Montchalin pour construire le futur tronc commun, qui sera plus tard administré par l'ENA avec son nouveau nom. En revanche, pour l'instant, ce sont plutôt toutes ces écoles qui construisent et ont constitué des groupes de travail. Ces derniers nous ont été imposés, mais nous nous les sommes appropriés. L'EHESP a participé à l'ensemble de ces groupes de travail, mais avec une responsabilité plus forte et un investissement plus particulier de pilotage et de coordination pour les rapports à la science, transition écologique et projet collectif formation action.

Dans un premier temps, il y a eu un travail de réflexion et d'écriture de ce qui pourrait être des compétences communes pour tous ces fonctionnaires identifiés comme A+, qui ont des *backgrounds* très différents et sont amenés à prendre des responsabilités très différentes. On parle de l'administration pénitentiaire, de la magistrature, de la justice, des ingénieurs des Ponts des Eaux et forêts, etc. C'est très hétérogène.

Pour ce qui est de l'école sont concernés les directeurs d'hôpital et les directeurs d'établissement sanitaire, social et médicosocial, peut-être les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale. En tout cas, il s'agissait d'écrire ce que voulait dire transition numérique pour toutes ces personnes. Quelles sont les compétences de base qui permettent de constituer la commande de la ministre ? La commande de la ministre était un référentiel commun qui puisse ensuite être décliné d'une façon différente d'une école à l'autre. Si une école a besoin d'en faire plus, elle en fera plus évidemment.

Dans un premier temps, nous avons écrit ces compétences. Dans un deuxième temps, on nous demande de concevoir des modules de formation sous forme vidéo, à déposer sur la plateforme interministérielle Mentor, qui seraient en quelque sorte en libre-service pour les écoles qui l'introduiraient ensuite dans les enseignements de la filière concernée.

En janvier prochain, lors de la rentrée de nos élèves, nous serons en mesure d'intégrer ce tronc commun, non seulement pour la formation de directeur d'hôpital et D3S (Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux), mais éventuellement pour toutes nos filières, puisque nous avons une rentrée commune qui, pendant quelques semaines, permet de faire beaucoup d'interfiliarité. Comme il s'agit là de socle commun, nous avons plutôt l'intention de l'ouvrir à l'intégralité de nos filières.

Sur le projet collectif, c'est quelque chose d'assez modeste pour l'instant, il s'agira de mobiliser les élèves de toutes ces écoles pour une journée dans l'année, lors de leur stage, pour travailler sur les territoires sur un sujet en lien avec ces cinq thématiques ou une des cinq thématiques, et complètement autogérées par les élèves.

Je conclus en disant que cela a été pour l'école un exercice parfois difficile de travailler avec la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) qui cadrait sans cadrer. Les consignes ont beaucoup évolué dans le temps et les écoles ont parfois été un peu désarmées. En même temps, cela a été un exercice fabuleux de travailler avec toutes ces écoles. Nous en connaissons certaines. Pour d'autres, nous les pratiquons peu parce que les champs paraissent éloignés. En fait, ces thématiques transversales nous ont permis de créer des liens très forts avec certaines écoles, qui vont rester et permettre de construire et de faire autre chose. Par exemple, la thématique « rapport à la science » permet de travailler de façon très transversale avec des écoles d'ingénieurs ou l'école vétérinaire avec qui nous n'avons pas jusqu'à présent l'occasion d'échanger.

L'autre enseignement que nous en tirons, c'est que les élèves se sont saisis de cette initiative gouvernementale et ont commencé à se rapprocher entre eux, indépendamment de nous. Vous avez peut-être vu cette semaine la signature d'une tribune dans *Le Monde*, dans laquelle les

élèves de l'EHESP sont très majoritaires, en disant qu'ils veulent aller plus loin que ces propositions et que la commande de la ministre en termes de transition écologique. Ils disent : soyons plus ambitieux, nous voulons faire plus. Je note juste que tous nos élèves, pas que les directeurs d'hôpital, s'intègrent parfaitement dans cette dynamique. Ils sont en contact avec les élèves des autres écoles. Ils ne sont pas du tout étonnés par une démarche qui consisterait à les mettre ensemble. Il me semble. Je parle sous le contrôle de nos représentants des élèves présents. Nous avons perçu des retours que nous avons eus qu'ils se vivent comme des représentants du service public, et non pas cette logique corporatiste qu'on dénonce. En tous cas, ils ne la portent pas vraiment tout en reconnaissant les spécificités de chaque métier. C'était très agréable d'avoir cette confirmation, en tout cas qu'elle soit visible et que nos élèves EHESP se distinguent dans ce collectif, avec l'ENA et les IPEF (Ingenieurs des Ponts Et Forêts).

Je terminerai sur la classe CPI (Classe Préparatoire Intégrée) qui devient classe « talent ». Je vous rappelle que l'école a une CPI depuis très longtemps. Cette CPI a été mise en place en 2009 comme d'autres en France, mais c'est la seule spécifique pour les concours de la santé et des solidarités. Cette classe CPI était petite, formidable, mais pas visible. Nous avons une CPI tous les ans avec un nombre de préparatoires variable entre 15 et 25, avec des taux de réussite assez extraordinaires, en moyenn à 78 %. Je rappelle que les concours que l'on prépare dans cette classe sont DH (Directeurs d'hôpital), D3S, IASS (Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale) et attaché d'administration hospitalière.

Avec la nouvelle initiative gouvernementale, nous nous sommes portés candidats et nous avons ajusté un peu les modalités de la CPI existante pour la faire rentrer dans le cahier des charges, auquel nous avons aussi contribué. Le résultat est que nous avons été sélectionnés. Je comprends – Laurent Chambaud pourra éventuellement le confirmer – qu'en *off*, on nous a fait savoir que c'était un projet remarquable et remarqué dans le gouvernement, que le nouveau projet et les acquis depuis 2019 ont été impressionnants pour beaucoup de gens.

Ce qui change par rapport à celle d'avant, c'est qu'avant nous avions 25 places et maintenant, c'est 50 places. Il faut que nous ayons les candidats. Les oraux se tiennent cette semaine à Paris.

La deuxième changement, c'est qu'avant, c'était sur fonds propres de l'école. Cela limitait les capacités de développement. Maintenant, nous allons recevoir 6 500 euros par étudiant.

Troisième chose, les préparatoires ne recevaient pas de bourse. Ils étaient nourris et logés par l'école, ils recevaient les cours gratuitement, mais ils avaient quand même besoin de vivre. Maintenant, le gouvernement s'est engagé à donner une bourse, de 4 000 euros, je crois, à chaque préparatoire sélectionné. En plus de l'argent que l'école reçoit en dotation pour assurer les enseignements, il y aura des conditions bien meilleures pour les membres de la CPI. C'est vraiment important parce que ce n'est pas parce qu'on ne paie pas de frais de scolarité qu'on n'a pas besoin d'argent. On a parfois tendance à l'oublier.

L'autre élément qui change, c'est qu'on nous a invités à créer des systèmes d'équivalence pour qu'à l'issue de la CPI, nous ayons aussi un master. C'est très facile à faire puisque nous avons déjà nos masters. Imaginons quelqu'un qui ne réussit pas un concours, finalement, c'est comme si cette CPI était non avenue. Il pouvait avoir au mieux un certificat d'assiduité, mais cela ne sert à rien, alors que les cours que nous donnons correspondent en grande partie aux cours de master. Nous avons donc fait ce travail pour qu'il y ait une équivalence et que tout le monde puisse sortir au moins avec un niveau master, 1 ou 2, selon les parcours intérieurs des candidats.

Dernière nouveauté, cela nous met dans une situation très différente par rapport à avant. Avant, nous ne faisons pas de promotion de cette CPI, c'était le ministère de la Santé qui s'en chargeait. Nous recevions les candidats et une fois qu'ils étaient reçus, quelqu'un nous représentait à l'entretien de jury. Là, nous sommes en charge de sa promotion et nous sommes aussi en charge

de faire le lien avec des dispositifs existants pour aller chercher les candidats. Si nous voulons en avoir 50, le but est vraiment d'élargir le recrutement.

Cela veut dire qu'il faut commencer à travailler avec les lycées. Même si nous recrutons à bac+3, il faut commencer à leur faire penser qu'ils peuvent s'inscrire dans telle filière de premier cycle avec l'idée qu'ils viendront faire notre CPI et préparer les concours. C'est un énorme travail et nous avons commencé par un partenariat avec la Cordée, dans laquelle il y a beaucoup d'anciens de l'école, « Des territoires aux grandes écoles », association qui vise les lycées en milieu rural, et les « Cordées de la réussite », grâce à un partenariat avec l'université de Rennes qui a déjà ce dispositif qui consiste à travailler avec des lycées, y compris des lycées techniques. Ceci pour héberger deux ou trois fois par an des classes de lycéens pour leur faire une conférence sur tel ou tel métier ou sur l'organisation du système de santé.

Nous ferons appel aux étudiants et aux élèves pour nous aider dans ce contact avec les lycéens. Peut-être mettrons-nous en place un système non pas de tutorat parce que c'est en amont, mais de mobilisation pour que de vrais étudiants et de vrais élèves viennent raconter aux candidats possibles ce qu'ils font, pourquoi ils le font, quelle a été leur trajectoire, comment ils en sont arrivés là, etc. C'est une belle dynamique qui se met en place et nous en sommes très contents. Nous espérons surtout que cela pourra contribuer aux efforts pour l'attractivité des concours. En cela, nous avons commencé à travailler avec le CNG (Centre National de Gestion) qui partage notre préoccupation quand on voit le nombre de candidats qui baisse dans les différentes filières. Il est prévu aussi que nous travaillions un peu plus au niveau national sur la connaissance des métiers et leur attractivité.

Je m'arrête là. J'espère que je n'ai pas été trop longue.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Alessia, et félicitations à toute cette équipe et à toi en particulier pour avoir conduit ce processus majeur et très impressionnant quant à la réactivité de l'école. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'exemples en France et ailleurs d'une telle réactivité.

Il est maintenant 12 h 20. Cette présentation illustre ce dont nous avons parlé en tout début de séance, c'est-à-dire le manque de temps apporté à la discussion des documents. Nous espérons que par la suite, nous pourrions prendre connaissance de ces documents avant – c'était le cas en l'occurrence – et consacrer le temps que l'on avait depuis 11 h 30 à la discussion et aux demandes de compléments. Je propose que nous nous arrêtions ici pour nous laisser souffler avant la reprise à 13 h 30. Préparez peut-être quelques questions techniques que vous voulez poser à Alessia ou à Laurent. Nous verrons de quelle façon y répondre en dix à quinze minutes que nous pourrions consacrer à ce point. Bonne pause !

La séance est suspendue pour la pause méridienne à 12h22 et reprend à 13h30

M. PACCAUD. – Nous allons reprendre cette séance. Avez-vous une question technique urgente à poser après les exposés de Laurent et d'Alessia. Je propose que l'on fasse une sorte de suivi de ce Conseil des formations, c'est-à-dire que peut-être toutes les deux séances, nous ayons un état d'avancement de l'implantation du plan stratégique. On pourrait trouver là des questions complémentaires. Pour aujourd'hui, y a-t-il des questions urgentes à soumettre à Alessia ou à Laurent ?

M. POULET. – J'avais quelques questions sur le projet d'orientations stratégiques. Je ne pense pas qu'elles soient urgentes. Du coup, peut-être serait-il mieux que j'envoie un mail aux intéressés. C'était des questions de précision ou d'information.

M. PACCAUD. – La suggestion est que nous renvoyions cela à la prochaine séance. C'est d'autant mieux si vous écrivez avant. Le bureau pourra mettre en forme les quelques questions qui surviendront. Cela vous convient-il ?

M. POULET. – Très bien. Merci.

M. MOINET. – J'avais une question pour Madame Lefébure concernant le tronc commun entre les écoles de service public. Auriez-vous plus de précisions sur la durée de ce tronc commun et sur les conditions matérielles de sa réalisation ? J'imagine que cela entraînera des frais pour l'ensemble des écoles. Avez-vous plus de détails sur ces points ? Merci.

Mme LEFÉBURE. – Nous aimerions avoir plus de précisions de la part de la DGAFP. Pour l'instant, nous les avons au fil de l'eau. Ce que nous savons, c'est ce qu'on nous demande de concevoir. Nous savons qu'on nous demande de concevoir pour chacune des thématiques que j'ai citées précédemment des ressources sous forme de modules vidéo qui ne dépassent pas en temps apprenant les 20 heures par thème. Cela peut être moins, entre 8 et 20 heures par thème. Par exemple, transition numérique : 20 heures de temps apprenant. Ce temps apprenant pourra être en partie en distanciel, en partie en présentiel, en partie en synchrone, en partie en asynchrone. Tout cela n'est pas encore décidé. Nous en sommes au stade où nous faisons des propositions qui devront être validées. Nous n'avons donc pas encore de grande visibilité.

Nous savons que l'administration de ces enseignements sera laissée beaucoup à la main d'écoles. Toutes n'ont pas le même calendrier de rentrée. On ne pourra pas avoir du synchrone tout le temps, cela n'aurait pas de sens.

Nous aurons donc toutes ces ressources pédagogiques, c'est comme cela qu'il faut l'imaginer, et ensuite, à la rentrée prochaine de janvier, nos enseignants piocheront là-dedans pour organiser quelque chose qui respecte l'esprit de ce tronc commun et qui sera uniquement pour les élèves de l'EHESP avec quelques temps communs à tout le monde. Par exemple, de grandes conférences pourront être communes, mais nous ne le savons pas encore.

Il y aura un temps commun pour de vrai, en présentiel, qui sera cette journée de projet collectif. Dans l'année, il y aura quatre dates et chaque école inscrira ses élèves en fonction de leur calendrier de stage. On saura que le 15 avril, tous les élèves qui se trouvent sur tel territoire auront leur journée « projet collectif tronc commun ».

C'est tout ce que nous pouvons vous dire pour l'instant. Laurent Chambaud a fait partie des quelques directeurs qui se sont exprimés de façon très claire et ferme sur le fait qu'il fallait des moyens. Le projet initial ne prévoyait aucun moyen. Nous aurons des moyens, mais pour la réalisation des modules, pas tellement si cela entraîne des intervenants, c'est encore à discuter.

M. PACCAUD. – Merci, Alessia. Laurent, souhaites-tu ajouter quelque chose ?

M. CHAMBAUD. – Non, Alessia a très bien résumé. Je n'ai rien à ajouter.

M. PACCAUD. – Nous aurons la suite de ces aspects dans l'année. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Très bien. Dans ce cas, nous pouvons passer au prochain point de l'ordre du jour. Il est présenté par Pierre Leguérinel.

7. Scolarité

- ◆ [7.3 Approbation du calendrier universitaire et modalités de contrôle des connaissances, 2021/2022](#)

M. LEGUERINEL. – Je vais vous présenter trois points. Le premier porte sur le calendrier universitaire qu'il faut proposer aux instances pour validation pour l'année universitaire 2021-2022. Vous avez sous les yeux le calendrier détaillé de l'ensemble des parcours et des masters proposés à l'école, avec les capacités d'accueil.

En résumé, on peut dire que l'ensemble de l'année universitaire se déroulera du 23 août 2021 au 30 septembre 2022. L'ensemble des parcours se situent à l'intérieur de cette plage. Ces dates valent pour l'ensemble des masters et des parcours de l'EHESP et pour l'ensemble des étudiants même doctorants. Il n'y a rien de plus à dire sur ce calendrier universitaire qui vous est proposé.

◆ 7.1 Contexte sanitaire : prolongation et étalement de scolarité pour l'année universitaire 2020-2021

M. LEGUERINEL. – Le deuxième sujet sur lequel je souhaitais intervenir, c'était la prolongation de l'année universitaire 2021/2022. C'est lié au contexte de la crise sanitaire. Nous avons eu un retour à l'école, et cela a été confirmé au niveau national avec des textes et des préconisations, d'étudiants qui ont du mal à terminer leur année de formation, notamment pour les stages qu'ils n'ont pas pu faire à cause de la crise sanitaire.

Nous avons eu des recommandations de la DGSIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) via une circulaire du 15 février pour les masters et une note d'avril 2021 pour les mastères spécialisés qui nous provient de la Conférence des grandes écoles. Elles proposent que les instances de l'école votent une délibération permettant de prolonger, pour les masters, l'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2021 afin que les étudiants puissent terminer leur stage. Pour la Conférence des grandes écoles, la note préconise plutôt une prolongation de six mois pour permettre aux apprenants de valider leur stage et de soutenir leur mémoire ou leur thèse professionnelle.

Nous proposons aux instances de voter ce texte. Cela permettra aux étudiants qui le demandent d'avoir une prolongation de leur année universitaire jusqu'au 31 décembre ou de six mois, ce qui les exonèrera de frais de scolarité et du paiement de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus), la CVEC pour l'année 2021/2022. Les étudiants qui nous feraient la demande et qui justifieraient d'un stage qui doit être terminé pourraient voir cette prolongation offerte.

Voilà pour le deuxième sujet.

◆ 7.2 Bilan des candidatures des masters et mastères spécialisés, campagne 2021-2022

M. LEGUERINEL. – Le troisième sujet est un bilan des candidatures que nous avons eues au master pour l'année 2021/2022. Pour rappel, la période de candidature était du 26 avril au 21 mai. Nous sommes dans la période des jurys. Une sélection de commission a eu lieu hier pour la mention « santé publique ». Aujourd'hui, demain et après-demain, les étudiants qui sont retenus vont être informés et vont pouvoir confirmer leur inscription pour l'année universitaire à venir.

Dans le tableau, vous avez le bilan des candidatures par rapport à l'année précédente. Nous sommes sur un volume global identique. Les chiffres ne sont pas tout à fait à jour puisque suite à la première période de candidatures, nous avons rouvert pour trois parcours la plateforme d'inscription. Nous atteignons les 1 357 – nous serons même un peu au-delà – candidatures sur l'ensemble de nos formations.

L'évolution en pourcentage est à prendre avec mesure puisque les effectifs sont très différents. À noter, sur la partie de notre master 1, « sciences sociales management », que nous avons eu 100 candidatures en plus pour 2021/2022. Nous sommes passés de 593 à 693.

Pour respecter la règle des **trois mois** dans lesquels l'administration doit apporter une réponse aux étudiants, comme la plateforme avait ouvert le 26 avril, avant le 25 juin 2021, tous les étudiants qui sont retenus seront informés de cette décision par l'école.

C'est un bilan que nous pourrions affiner à la rentrée, notamment avec le nombre de personnes qui ont été retenues par parcours.

Je peux vous dire un mot des modalités de contrôle de connaissances. Les instances doivent approuver l'ensemble des modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire à venir pour l'ensemble des parcours. Vous avez le document parmi les documents qui vous sont mis à disposition.

Pour rappel, les modalités de contrôle de connaissances, c'est vraiment la description de la manière dont vont être évalués les étudiants par une unité d'enseignement, avec quelques précisions sur le type d'examen et d'évaluation.

Chaque année, elles sont retravaillées, remises à jour. À noter cette année la création de modalités de contrôle des connaissances pour le master AMOS (Administration et Management des Organisations de Santé dans la mention « administration de la santé ». Pour le reste, sans entrer dans le détail, je vous ai mis les MCC (Modalités de Contrôle des Connaissances) qui ont pu évoluer. Il y a beaucoup d'accréditations, il y a assez peu d'évolutions. Les évolutions que l'on a généralement, c'est sur la manière dont sont évalués ou ne sont plus évalués certains modules de la formation. Elles sont souvent mises en évidence dans les modalités de contrôle de connaissances dans le document global qui recense toutes ces MCC, document d'une cinquantaine de pages. On a les informations d'actualisation.

M. PACCAUD. – Très bien. Merci beaucoup. Si je comprends bien, il faut donner un avis, ce qui signifie voter.

Mme OLIVIER. – En effet, il s'agit d'un vote à main levée sur les trois points : prolongation et étalement de scolarité pour l'année universitaire 2020/2021 ; approbation du calendrier universitaire ; modalités de contrôle des connaissances.

Mme PLOUZENEC. – J'ai une petite remarque de forme sur le calendrier de l'année universitaire 2021/2022 dans le document qui nous a été transmis. Il me semble qu'il manque le master 2 AMOS Paris. Je sais bien que cela ne va pas changer les dates du calendrier universitaire. Toutefois, il faudrait mettre à jour ce document.

Une question sur la prolongation de l'année universitaire 2020/2021. C'est effectivement important au regard de l'année passée et des difficultés rencontrées par plusieurs étudiants, notamment dans la réalisation de leur stage. Surtout que, si j'ai bien compris, l'année dernière, un certain nombre d'étudiants n'avaient pas pu bénéficier de cette prolongation à cause de conditions assez restrictives. J'ai trois questions en lien avec la prolongation de l'année universitaire. Quels sont les critères pour pouvoir bénéficier de l'étalement de cette scolarité ? Quelle est l'échéance pour constituer les dossiers ? Quels dossiers et à qui faudra-t-il transmettre les documents ?

Sur le dernier point des MCC, il y a une correction à faire sur le master SHPS (Situations de Handicap et Participation Sociale) au regard du document détaillé qui nous a été envoyé. Il manque un responsable d'UE (Unité d'Enseignement). Je vous enverrai un petit mot précis.

Enfin, je voudrais revenir sur le fait que la plateforme des candidatures des masters a été rouverte. Je voulais savoir pourquoi. Est-ce que c'était au regard du manque de candidats ou est-ce qu'il y a une autre raison ?

J'ai des questions sur les pourcentages, mais vous avez dit que ce n'était pas très à jour. Nous verrons donc la question des pourcentages au prochain Conseil des formations.

M. LEGUERINEL. – Sur la prolongation de l'année universitaire, nous proposons que pour tous les candidats qui en font la demande avant la fin de cette année universitaire classique, en justifiant d'un besoin de prolonger l'année pour réaliser leur stage, cette prolongation soit acceptée

par l'école. Pour ce faire, il faut que l'étudiant se rapproche de son équipe pédagogique qui se rapproche de l'équipe de la scolarité pour acter pédagogiquement et administrativement cette prolongation.

Oui, il faudra que nous rajoutions dans le calendrier le master AMOS Paris.

Il y avait une question sur les critères. C'est vraiment cette tenue de stage. C'est bien ce qui est précisé dans la circulaire de la DGSIP. C'est assez exclusif, c'est-à-dire qu'on pouvait penser que pour plusieurs raisons, l'année pourrait être prolongée. C'est vraiment précisé que c'est pour prolonger son stage et terminer avec un nombre de semaines prévues dans la formation.

Mme LEFÉBURE. – Je voudrais préciser quelque chose pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le sujet. L'an dernier, aucun étudiant ne s'est vu refuser quoi que ce soit. Simplement, comme il n'y avait pas cette circulaire, nous avons dû leur proposer un étalement de scolarité sans frais. Pour que l'on soit clair, nous avons répondu à toutes les demandes des étudiants l'année dernière, mais simplement, nous avons dû faire avec la réglementation en vigueur. Le fait que l'on vote aujourd'hui cette possibilité d'étendre le bornage et de le rallonger au 31 décembre nous évitera de faire du cas par cas et de devoir accorder un étalement exceptionnel de scolarité. Cela va simplifier énormément.

Pour être encore plus précise, chaque étudiant qui en fera la demande se la verra accordée. Il n'y aura pas d'appréciation, de jugement, s'il le mérite ou pas. C'est pour simplifier la vie parce que nous sommes quand même encore dans des circonstances exceptionnelles et nous sommes très reconnaissants à la DGSIP qui nous envoie des explications claires. Il nous faut néanmoins votre avis favorable, mais c'est juste une mécanique juridique, pour éviter toute ambiguïté.

Mme PLOUZENNEC. – Sur la réouverture de la plateforme des candidatures ?

Mme LEFÉBURE. – Il n'y avait pas assez de candidatures.

M. LEGUERINEL. – Avec l'équipe de responsables du parcours, nous avons décidé de rouvrir, ce qui permet d'avoir un vivier un peu plus grand de candidatures.

Mme PLOUZENNEC. – D'accord. C'est un manque d'attractivité ou le « pas de chance » du calendrier avec la situation sanitaire que l'on connaît. Merci.

M. PACCAUD. – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons pouvoir procéder au vote à main levée.

Monsieur Paccaud met au vote le point relatif à l'évolution du contexte sanitaire.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Paccaud met au vote l'approbation du calendrier universitaire et les modalités de contrôle.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Paccaud met au vote le point 3.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point 8.

8. Formation continue

M. PACCAUD. – Ce point sera présenté par trois personnes, Éric Breton, Catherine Eveillard-Hoang, Christelle Bouguennec.

◆ 8.1 Évolution du certificat « Promotion de la santé des populations : hybridation et modification de la maquette pédagogique

M. BRETON. – Le certificat depuis quelques années déjà. Nous sommes à un moment de son histoire où il faut réajuster le tir, modifier les objectifs.

(Coupure)

... Des professionnels de santé et de soin qui viennent parfois dans le libéral. Il y a aussi des associations dans le monde de la prévention et promotion de la santé.

Contrairement à il y a dix ans, ces dernières années, on a commencé à voir l'émergence d'une « concurrence ». Je mets « concurrence » entre guillemets parce qu'il y a encore beaucoup de place en France pour des formations de ce type. Cela dit, je pense qu'il est important de voir si ce que nous offrons est encore en adéquation avec les besoins.

Un des problèmes est surtout l'accessibilité. Nous n'avons pas de problème à remplir nos classes. Il est vrai qu'avec la pandémie – nous avons cinq modules, que l'on peut prendre sur un ou deux ans – en mettant nos modules en ligne, en faisant de l'enseignement à distance, nous avons vu que nous rejoignons un public que nous n'avons jamais vu dans nos modules, entre autres ces gens qui ont des dépendants, des mères de famille, des gens qui ont chez eux des personnes qui souffrent de handicap. Tous ceux qui ne pouvaient pas venir à Rennes pour faire cette formation, nous les avons vus apparaître dans nos formations.

Au cours des années, nous avons eu régulièrement des demandes venant de l'étranger. Nous avons eu deux personnes qui ont réussi, qui sont venues dans nos classes et qui venaient de l'étranger. Nous avons eu quelques demandes, mais souvent, cela n'aboutissait pas faute d'obtenir le titre de séjour. Il y a donc un intérêt de ce côté.

L'objectif du certificat est de promouvoir une culture et une connaissance générale de la prévention et promotion de la santé. Nous voulons travailler à améliorer l'accessibilité à ce certificat. C'est pour cela que nous proposons une hybridation de cette formation. Nous voulons poursuivre ce que nous faisons déjà, créer une communauté de pratiques chez les stagiaires. Pendant la formation, les stagiaires sont en contact étroit, mais nous voulons qu'ils poursuivent ces contacts. Dans bien des cas, dans les retours que nous avons quelques années après, beaucoup de professionnels continuent à garder contact et deviennent référents les uns des autres sur différentes questions.

L'autre objectif, c'est de promouvoir l'expertise de l'EHESP en France et à l'étranger.

Nous allons maintenir notre structure de certificat sur cinq modules, sur une période d'un ou deux ans, mais nous allons mettre tous ces modules en ligne. Nous allons avoir deux parcours. Nous aurons le parcours pour professionnels, qui prennent un ou deux modules, trois parfois. Tout est en ligne. Chaque module va se dérouler sur un mois. Nous allons proposer aussi un second parcours qui est le parcours certificat où les gens vont valider l'ensemble du certificat. Cela implique qu'ils vont prendre les cinq modules. Chaque module représente 20 heures d'activité d'enseignement. Ils vont donc prendre les cinq modules, mais nous allons ajouter trois séjours à Rennes, de trois jours chacun, où il y aura un travail de mise en pratique, une étude de cas, qui va permettre de bâtir davantage encore la communauté de pratiques.

Le certificat va être de 153 heures d'activité d'apprentissage. C'est un gros programme, mais il était encore plus gros que cela avant. On voit que nos stagiaires nous suivent. Il y a donc encore cet engouement pour le certificat et ce désir de le valider. Il s'agit de débiter le déploiement en janvier prochain.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Éric, pour ces informations et cette initiative intéressante. Y a-t-il des questions ?

Mme JAY-PASSOT. – J’aurais une question par rapport aux éléments qui figurent dans la note. Vous précisez dans les éléments de contexte que vous disposez de peu de retours des structures sur l’adéquation de cette formation aux besoins de la pratique, et un peu plus loin que vous envisagez de vous doter d’une capacité de veille des besoins et des milieux de pratiques. Pourriez-vous en dire un peu plus sur cet aspect des choses qui paraît important pour avoir une formation la plus en adéquation possible avec les besoins qui sont très évolutifs ?

M. BRETON. – C’est la zone d’ombre du programme. Autant nous avons peu de problèmes à avoir des participants, autant nous n’avons aucune idée de ce qui se passe du côté des ARS, entre autres. Au niveau du certificat, il est clair que nous n’avons pas cette capacité. C’est quand même un gros travail. Certains masters se sont dotés de la capacité de consulter, d’avoir un comité de pilotage parfois, qui permet de faire la remontée des besoins des milieux pratiques. Nous ne pouvons pas faire cela, c’est quand même un petit programme. Nous soulignons là que ce serait bien si c’était possible d’avoir cette infrastructure-là, qui nous permette d’avoir des retours, entre autres, des ARS. On voit les collectivités, plusieurs communes à travers la question des contrats locaux de santé. On voit de plus en plus de gens ayant ces profils, qui sont impliqués dans ce type de mission, venir. Il y a effectivement un questionnement sur : à quel point nous sommes en phase avec les milieux pratiques.

Les évaluations de nos modules sont excellentes. Nous savons bien que ce n’est pas parce que les évaluations sont excellentes qu’elles répondent nécessairement aux besoins des milieux pratiques.

M. PACCAUD. – Est-ce qu’une mesure simple comme l’employabilité après un certain délai est enregistrée ? Est-ce que cela pourrait l’être ?

M. BRETON. – Je crois qu’on le fait dans d’autres programmes. Quelqu’un d’autre peut peut-être répondre à cela. La majorité de nos stagiaires sont déjà des professionnels. Nous avons plusieurs cas de réorientation. Nous avons beaucoup de gens qui viennent du milieu pharmaceutique et qui décident de se réorienter vers les métiers de la prévention et promotion de la santé. Autrement, les autres sont déjà en poste.

Mme LEFÉBURE. – Je peux compléter et répondre à Laurence. C’est de la formation continue. Nous faisons ce travail pour les masters, mais comme Éric le dit, c’est un petit programme en termes d’effectifs. Ce n’est pas comme un master, c’est de la formation continue, c’est une suite de modules qui donne lieu à certification.

Ce programme est né dans le cadre de la chaire qu’Éric a créée et occupée pendant de nombreuses années, une chaire « promotion prévention » financée par Santé Publique France. Toutes les chaires ont une durée limitée. Elle a duré très longtemps, huit ans, je crois. Santé Publique France a réorienté ses financements ailleurs. Éric se retrouve avec moins de moyens pour assurer ce type d’opération qui consisterait par exemple à écrire à tous les employeurs sur l’existence de ce certificat, pour faire un point, les réunir. Il y a des tas de possibilités. Éric l’a dit, nous suivons les stagiaires, ce qu’ils veulent, s’ils sont contents ou pas, comment on les accompagne. En revanche, ce qui serait intéressant – j’entends bien la question de Laurence, c’est un point à noter – c’est : comment on fait pour faire évoluer le contenu de ce certificat aussi par rapport aux besoins des employeurs et pas simplement par rapport aux besoins des stagiaires qui s’y inscrivent. S’ils s’inscrivent avec l’accord de leur direction, on peut imaginer qu’ils portent la voix de leur direction, mais peut-être pourrait-on aller plus loin. Il faudrait réfléchir à une façon de faire. Nous le faisons pour les masters, mais là, c’est un peu particulier, parce que c’est de la formation continue, relativement courte.

Mme JAY-PASSOT. – On peut imaginer que de nouveaux publics se destinent à ce type de certificat en établissement hospitalier ou dans les soins de proximité.

M. BRETON. – Cela évolue tout le temps. Avant, c'était juste dans les ARS. C'était 50 % de notre effectif. Nous avons vu apparaître il y a quelques années des gens en santé environnement. Ils n'étaient jamais là et d'une année sur l'autre, nous avons vu un certain nombre de gens en santé environnement dans nos groupes. Il y avait une raison à cela. On voulait que les gens en santé environnement ne soient pas juste des gens qui font respecter les normes et les cadres réglementaires, mais qu'ils soient aussi dans l'action. Il y a une évolution constante des effectifs. C'est assez fascinant.

Mme PLOUZENNEC. – Je m'interroge aussi sur l'absence de ces retours. Éric, est-ce que dans le cadre de la démarche APC, vous êtes retourné auprès des professionnels, avez fait une enquête ? Certaines formations ont eu cette modalité d'échange et ont pu faire évoluer les contenus de la formation. Cette démarche APC était du coup un peu une opportunité.

Autre chose, dans la note qui nous a été proposée, il y a une question sur la promotion du certificat à l'international et un retour des élèves sur l'anglais. Je m'interrogeais sur la place de l'anglais dans cette formation. Est-ce que sont plutôt des articles scientifiques en anglais, ce que je peux comprendre ? Est-ce que ce sont des cours en anglais ? Dans ce cas, peut-être y a-t-il quelque chose autour de la publicité à faire.

Enfin, sur l'hybridation, j'aurais voulu avoir un complément d'information. Ce qui est présenté dans la note, pour moi, ressemble plus à « *je fais à distance ce que je faisais en présentiel* », mais pas de l'hybridation. Peut-être avez-vous avancé sur ce projet-là avec le CAP. Je voulais savoir où vous en étiez de cette réflexion.

M. BRETON. – Merci, c'est une très bonne question. Effectivement, la démarche APC (Approche Par Compétence) – personne n'aime cela – c'est un processus qui est douloureux, mais qui nous oblige à réfléchir, à nous poser des questions. Nous avons plutôt consulté nos stagiaires. Nous devons identifier entre autres les métiers. Ce sont nos stagiaires qui nous ont aidés à identifier le type de missions, de métiers dans lesquels ils étaient appelés à s'investir. Cela a été cela pour la démarche APC. Encore une fois, nous n'avons pas été du côté des employeurs. Cela représente énormément de ressources. Mon statut est celui d'un enseignant chercheur. Il faut mettre une limite à ce que l'on met dans l'enseignement et où on commence la recherche.

Pour nous, ce qui serait utile, et cela se fait déjà dans les programmes, ce serait qu'avec l'aide l'EHESP, nous ayons cette capacité de monitoring des besoins des milieux pratiques. Personnellement, je ne vois pas comment je pourrais faire. Ce serait un investissement complètement démesuré.

Pour l'anglais, beaucoup de chercheurs interviennent. Nous essayons de faire un mélange, une espèce d'équilibre entre des praticiens qui viennent faire des interventions dans notre programme et aussi des collègues enseignants-chercheurs. Les cours ne sont pas en anglais, mais c'est vrai que l'on peut se référer à la littérature internationale, souvent à des articles en anglais. On ne demande pas de les lire. Plusieurs stagiaires sont surpris. Ils ne sont pas habitués à voir des articles en anglais apparaître sur un écran. On peut me prouver que j'ai tort, mais je crois que la plupart de nos stagiaires sont plutôt contents de voir que l'on va se référer à d'autres choses, à d'autres contextes pratiques que ceux qui sont typiquement français. Cela va un être un défi de l'internationalisation. Nous allons essayer de faire en sorte que nos stagiaires soient exposés à des formes de pratiques que l'on retrouve dans d'autres pays. L'anglais n'est donc pas du tout une barrière pour nos stagiaires.

Sur l'hybridation, c'est peut-être mettre le doigt où cela fait mal. J'aime bien ce mot-là. C'est un très beau terme, élégant, qui se place bien dans une conversation. Nos modules qui étaient cinq jours en classe se retrouvent en virtuel. La question de l'hybridation, c'est surtout pour le parcours scientifique où va avoir de vrais séjours à Rennes, sur site, qui vont compléter, apporter une plus-value pour les stagiaires. Ils vont très bien voir la différence entre assister à des modules, où cela

se passe très bien... La plupart des enseignants chercheurs et enseignants ont été surpris de voir que nous étions capables, avec des groupes pas trop gros, de créer une ambiance de classe, même en classe virtuelle. Mais l'hybridation va surtout être pour la question du certificat. Nous allons pouvoir être dans une même salle avec nos stagiaires. Habituellement, ceux qui choisissent l'ensemble du certificat sont une quinzaine, peut-être une vingtaine, cela dépend des années.

M. PACCAUD. – Très bien. Je pense qu'il faut que l'on s'arrête ici. Merci beaucoup pour ces réponses très complètes. Nous ne manquerons pas de suivre cette évolution. Un avis est demandé.

M. Paccaud procède au vote sur l'évolution du certificat.

☒ L'approbation est **unanime**.

◆ 8.2 Évolution du certificat « Promotion de la santé des populations : hybridation et modification de la maquette pédagogique

Mme EVEILLARD-HOANG. – Je vais vous présenter la politique tarifaire 2022 qui s'inscrit dans un contexte de transition puisque nous avons le projet de faire une refonte complète des tarifs pour 2023, sur la base d'une analyse fine des coûts et de la politique de l'école sur le choix qu'elle fera de faire de la marge ou pas sur certaines formations en fonction de ses priorités.

Le document que je vous présente aujourd'hui comprend assez peu de modifications importantes. De plus, nous avons revu la forme. Auparavant, c'était un seul document qui était assez long et qui reprenait plusieurs éléments : d'une part, les évolutions que l'on faisait sur cette politique tarifaire pour qu'on puisse identifier les changements d'une année à l'autre, mais également le bilan d'activité FC de l'année précédente, et la politique promotionnelle et les conditions générales de vente.

Nous avons fait deux documents : un, qui est assez technique et qui comprend les grilles tarifaires et la politique promotionnelle et les conditions générales de vente pour faciliter la vie des utilisateurs à l'école notamment ; l'autre, qui donne une vue plus globale de l'activité de l'année précédente et des évolutions souhaitées pour cette nouvelle politique tarifaire.

Les évolutions prévues dans le cadre de la politique tarifaire 2022 sont les suivantes.

- Il y a tout d'abord quelques précisions sur les publics concernés par les formations diplômantes de l'EHESP, que ce soit du statut formation initiale, formation continue ou des auditeurs libres. Jusqu'à présent, les auditeurs libres n'apparaissaient pas clairement dans le document. Nous les avons donc intégrés. Nous avons également intégré une tarification pour ces derniers.

Cette tarification s'est faite sur la base de 90 % du prix de la formation, considérant que la certification était équivalente à 10 % du prix qui se pratique couramment sur le marché de la formation.

- Un seul tarif pour les formations diplômantes et les prépas concours à l'exception du diplôme de santé publique et du MPH. Pourquoi un seul tarif ? Nous avons déjà entamé cette régularisation depuis plusieurs années sur les masters parce qu'un point de vue juridique, il est compliqué d'afficher deux tarifs pour une même prestation. Or, les employeurs avaient un tarif plus élevé, ce qui était la conséquence d'une pratique qui était admise et tolérée pendant de nombreuses années, mais qui maintenant finit par disparaître. Pour être en phase avec la réglementation, l'idée est d'arriver à un seul tarif, sauf si on démontre que des prestations supplémentaires justifient un tarif supérieur. Nous avons rectifié pour toutes les formations diplômantes les DE, un seul tarif, les masters, c'était déjà le cas, et les mastères spécialisés. Pour ces derniers, nous nous sommes calés sur le tarif le plus cas, pour les DE, sur le tarif le plus haut.

Pourquoi cette exception du diplôme de santé publique et du MPH ? Le MPH parce qu'on sait que c'est un sujet qui nécessite une concertation assez longue, assez large et nous nous sommes laissés le temps de le faire d'ici l'année prochaine. Le diplôme de santé publique parce qu'il a été purement et simplement supprimé de la politique tarifaire. Quand ce diplôme a été réactualisé il y a quelques années, on pensait qu'il pourrait être accessible par la FC, ce qui n'est pas le cas. Il n'est jamais utilisé dans le cadre de la Formation Continue, mais de la Formation Initiale. Nous l'avons donc supprimé de la politique tarifaire.

- Le point, c'est la pérennisation du dispositif de réduction tarifaire pour les demandeurs d'emploi qui a été expérimenté en 2020. L'année dernière, nous avons mis en place pour la première fois un tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi puisqu'une certaine confusion régnait entre demandeurs d'emploi à qui on appliquait le tarif Formation Initiale, c'est-à-dire 243 euros, alors qu'ils relevaient de la formation continue et que cela nécessite une gestion et surtout une identification en tant de Formation Continue qui est spécifique. Il fallait donc absolument conserver le statut Formation Continue, mais nous avons souhaité que la formation soit plus accessible en fonction de critères qui sont le niveau d'indemnisation et l'ICPF (Institut de Certification des Prestataires de Formation).

Cela a été utilisé l'année dernière de façon très ponctuelle. Nous pensons que cela va augmenter. Nous proposons donc la pérennisation de ce dispositif qui convenait bien aux personnes concernées.

- Le point suivant est l'ajout d'une tarification alternance pour les masters et un mastère spécialisé. Nous avons créé un tarif alternance et je laisserai Christine le développer. Ce tarif est différent du tarif classique FC.

- Nous avons actualisé la liste de nos formations puisque le master « management des établissements de santé » disparaît et qu'un autre master apparaît « administration de la santé ».

- Nous supprimons la tarification Formation Continue diplôme de santé publique, je l'ai évoquée.

- Pour les prépas concours, il y avait une double tarification, qui a été supprimée. Nous avons simplement indiqué la mention « *hors cycle préparatoire et prépas Talents pour les préparations à l'oral pour les admissibles payantes* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Il y a un tarif en face de ces préparations à l'oral pour les admissibles d'un certain montant. En réalité, lorsque les personnes font la totalité du cycle préparatoire ou la (coupure) prépa Talents, c'est intégré, c'est gratuit. Nous avons juste indiqué que si c'était payant, c'était uniquement pour ceux qui ne faisaient que cela, préparation à l'oral.

Cela, c'est pour les grilles tarifaires. Pour la partie conditions générales de vente et politique promotionnelle, pour des questions de clarté, nous avons séparé politique promotionnelle, dans une optique de développer l'accès à nos formations, de la politique sociale qui est plutôt dans l'optique de répondre à des cas particuliers de difficultés financières qui donnent lieu à d'éventuelles (coupure), et politique partenariale où il peut y avoir des conventions avec un certain nombre de partenaires et des tarifs spécifiques, négociés.

Auparavant vous n'aviez que politique promotionnelle, ce qui posait quelques questions lorsqu'on se retrouvait dans les deux autres cas, notamment pour l'agence comptable.

Enfin, nous avons toiletté les conditions générales de vente pour répondre à certaines précisions, le délai de prévenance par exemple ou le besoin d'accompagnement spécifique à un handicap. Nous avons précisé que c'était à signaler dès l'inscription et au minimum un mois avant le début de la formation pour que notre référent handicap ait le temps de prendre les mesures nécessaires pour l'adaptation lorsqu'il y a des handicaps spécifiques qui nécessitent des mesures spécifiques.

Pour la délivrance du diplôme, nous avons également souhaité préciser qu'il serait délivré dans un délai de trois mois maximum suivant la validation pédagogique et le paiement de la formation. C'était la pratique, mais autant l'afficher clairement.

L'alignement des délais d'annulation. Les points suivants, c'est plutôt aligné sur les conditions générales d'utilisation de la plateforme CPF (Compte Personnel de Formation) sur laquelle nous enregistrons nos masters. Nos délais d'annulation pour les stagiaires étaient de 14 jours et pour l'EHESP de 3 jours. Nous avons aligné tout le monde sur 7 jours ouvrés pour équilibrer les deux parties.

Nous avons également précisé que nous maintenions le paiement intégral d'une session de formation en cas d'abandon de session, c'est-à-dire une formation courte. Pour les formations longues, les formations à modules ou un bloc, c'est un paiement au prorata de la formation qui est effectué en cas d'annulation ou abandon (annulation, moins de 7 jours ouvrés et abandon en cours de route) plus 30 % de pénalités au lieu du paiement de la totalité qui est aujourd'hui le cas dans nos conditions générales de vente.

Voilà pour les modifications proposées.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette information très claire et très substantielle, importante aussi pour la politique sanitaire. Y a-t-il des questions ? Merci de formuler des questions extrêmement concises, et encore plus concise, la réponse.

Mme SOVRANO. – Ma question est concise, mais la réponse sera peut-être un peu longue. Peut-être que ce sera pour une prochaine fois. Vous avez évoqué le fait que vous alliez revoir les tarifs pour la suite. J'ai regardé un peu vos statistiques et les pertes en formation continue en lien avec la crise sanitaire, mais aussi sans doute le dispositif et la loi de 2018. Ce n'est pas neutre. Comment réfléchissez-vous les choses justement sur les perspectives d'avenir concernant les tarifs ?

Mme EVEILLARD-HOANG. – Sur les tarifs, déjà, la première chose que nous sommes en train de faire dès maintenant, c'est cette analyse fine. Nous faisons déjà des budgets. Quand nous créons une formation, nous nous interrogeons sur les coûts directs, indirects, etc. Nous le faisons aujourd'hui d'une manière qui n'est pas standardisée. L'idée est de se doter d'outils, que nous construisons avec le contrôleur de gestion, pour que toutes nos formations et les différents coûts soient analysés en fonction d'une grille standardisée qui permettra de faire des comparaisons. Cela se fait aujourd'hui, mais chacun a un peu sa pratique. C'est une première chose pour pouvoir revoir nos tarifs. Bien sûr, les tarifs, cela ne se fabrique pas uniquement en raison des coûts, cela se fabrique également en raison d'un marché, d'une concurrence et d'un certain nombre d'autres éléments qui peuvent être pris en compte, notamment la marge. Tout cela est en cours d'étude. L'idée est que, l'école étant un établissement public, s'il y a des formations sur lesquelles nous pouvons nous positionner, parce que nous avons une vraie valeur ajoutée, que nous sommes bien positionnés et nous pouvons apporter quelque chose. Nous allons être un peu moins sur une logique de marché concurrentiel et plus sur des sujets sur lesquels l'école, par son positionnement, par son expertise, se positionnera de façon très claire sur ces marchés.

C'est un ensemble de choses. Parmi les autres éléments, il y a l'hybridation. Nous avons eu un exemple avec le certificat de promotion de la santé. L'hybridation est un outil extrêmement intéressant puisque cela permet d'élargir le public potentiel qui suivrait nos formations.

Plusieurs autres projets très structurants sont en cours, notamment la dématérialisation des processus et l'obtention de la certification Qualiopi qui va nous obliger à faire un bond qualitatif sur un certain nombre de sujets.

Tout cela doit être pris en compte pour que nous ayons une politique tarifaire qui corresponde à notre réalité.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, merci infiniment. Je sais qu'il y a encore deux questions.

Mme OLIVIER. – Oui, c'est cela.

M. PACCAUD. – Nous sommes déjà passablement en retard pour le troisième point. Pourrait-on vous demander de considérer la possibilité de faire cela assez rapidement ? Sinon, nous pouvons le reporter à la prochaine fois ?

Mme BOURGEOIS. – Merci pour la présentation. J'aurais juste un point de précision par rapport à la lecture de la grille tarifaire pour les masters. Je vois qu'il y a la mention « santé publique » et la mention « administration de la santé ». Ce matin, nous avons eu une présentation d'autres mentions. Je voulais juste savoir si on ne les retrouve pas parce que l'inscription ne se fera pas à l'EHESP ou si c'est un oubli ?

Mme EVEILLARD-HOANG. – Je ne sais pas de quelle mention vous parlez. Je n'étais pas au CF ce matin.

Mme BOURGEOIS. – Alessia nous a présenté cela ce matin. Je ne les connais pas de tête.

Mme PLOUZENNEC. – Je les ai sous les yeux. Il y a la mention « villes et environnement urbain », la mention « sciences de l'eau », la mention « droit de la santé » et la mention « politique publique ».

Mme EVEILLARD-HOANG. – Au moment où la politique tarifaire a été faite, ces mentions n'étaient pas portées à ma connaissance, mais rien n'empêchera de faire une modification en cours de route et de les intégrer.

Mme PLOUZENNEC. – J'ai une question qui me semble liée à une incohérence par rapport aux pratiques sur le délai d'un mois minimum pour signifier une question d'accompagnement sur le handicap. Il me semblait que la scolarité envoyait les convocations trois semaines. En fait, c'est confirmation de la formation trois semaines avant. Il est un peu compliqué de demander aux apprenants de se positionner vraiment tant qu'ils n'ont pas reçu la confirmation de la tenue de cette formation.

Autre point, est-ce que désormais, toutes nos formations sont au CPF et éligibles au CPF ? Cela avait fait partie des questions un peu tendues l'année dernière, notamment pour les masters.

Mme EVEILLARD-HOANG. – Pour répondre à la première question, vous avez raison, c'est peut-être à la demande d'inscription qu'il faut le faire. Trois semaines avant, c'est le délai au plus tard, c'est là que l'on convoque, mais les gens ne s'inscrivent pas forcément trois semaines avant. Ils peuvent s'inscrire à des DE ou à d'autres formations deux, trois, quatre mois avant. L'idée, c'est quand ils demandent l'inscription, qu'ils se signalent, même s'ils ne sont pas sûrs. Je vais modifier. Je vais le mettre à la date d'inscription.

Deuxième chose, il faut savoir que pour le CPF, il faut distinguer deux publics. Il y a le public privé et le public public. Pour le privé, la demande de mobilisation du CPF passe par une formation enregistrée au RNCP ou répertoire spécifique. Chez nous, seuls les masters sont de droit au RNCP. Il faut qu'ils soient inscrits sur la plateforme CPF pour qu'ils puissent mobiliser leur CPF.

En revanche, les agents de la fonction publique et les contractuels peuvent utiliser des formations du moment qu'elles leur permettent de réaliser une évolution professionnelle. Ils voient cela avec leur DRH qui va décompter le CPF pour ces personnes si elles acceptent la demande. C'est totalement transparent pour l'école.

Nous sommes en train d'enregistrer les masters, sous réserve que nous arrivions à collecter toutes les informations qui nous sont demandées, et c'est compliqué. Cela nous demande d'adapter nos conditions générales de vente, c'est ce que nous venons de faire. Cela nous demande d'adapter nos processus d'inscription et de suivi des formations et de facturation. Seuls

les masters seront au CPF. Tous les autres, les mastères spécialisés, les DE ne peuvent pas être au CPF puisqu'ils ne sont pas inscrits au répertoire spécifique ou au RN (Registre National des Compétences Professionnelles). Par contre, les agents de la fonction publique peuvent les mobiliser dans le cadre de leur CPF puisqu'ils n'ont pas besoin de passer par la plateforme.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Nous allons nous arrêter là avec ce point important des politiques tarifaires. Je vais demander si vous donnez un avis favorable à cette présentation.

M. Paccaud procède au vote de la politique tarifaire.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité.

- ◆ 8.3 Gouvernance du centre de formation d'apprentis (CFA) : mise en place de la gouvernance (annexe au règlement intérieur de l'EHESP) et des règles applicables aux apprentis (annexe du règlement de scolarité)

Mme BOUGENNEC. – J'ai bien compris que le timing était très serré. Je vous propose donc d'être très synthétique et de passer très rapidement aux questions. Je prends juste une minute pour me présenter parce que je pense que beaucoup de gens ne me connaissent pas. Je suis arrivée à l'école le 1^{er} mai pour prendre la responsabilité du centre de formation des apprentis. J'arrive de l'INSA Rennes.

Je vous propose aujourd'hui une petite intervention sur deux sujets. Le premier thème va être la gouvernance du CFA. Le deuxième sujet sera l'adaptation du règlement de scolarité pour pouvoir accueillir des apprentis.

Premier point sur la gouvernance, la réglementation nous impose de mettre en place un conseil de perfectionnement. Par ailleurs, nous souhaitons nommer un directeur du CFA. Si la réglementation impose un conseil de perfectionnement, en revanche, elle ne dit rien ou très peu de choses sur la forme que ce conseil de perfectionnement doit prendre. Cela nous a laissé une grande latitude pour définir un conseil de perfectionnement comme nous l'entendions.

Ce qui nous a orientés, c'est la volonté de mettre en place une structure agile, qui permette d'impliquer toutes les parties prenantes de l'apprentissage pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, puisque c'est tout nouveau, et d'essayer de bénéficier de l'expertise de toutes les parties prenantes et de leur retour d'expérience.

Le conseil de perfectionnement doit juste débattre. Il n'y a pas de consultation systématique sur certains points. Son champ de réflexion est essentiellement pédagogique. Vous avez tous les détails dans la note.

Ce que nous vous soumettons aujourd'hui pour avis, c'est le fait de nommer le directeur de la DDFC (Direction De la Formation Continue) comme directeur du CFA et d'instaurer ce conseil de perfectionnement à géométrie variable, avec : un noyau dur constitué d'une équipe d'animation en interne qui comprendrait :

- le président du conseil,
- le directeur du CFA,
- la responsable du CFA,
- tous les responsables des formations concernées c'est-à-dire les formations qui ont accueilli des apprentis pendant l'année écoulée,
- trois référents, la référente handicap, la référente égalité et un/une – cette personne n'est pas encore identifiée – référent(e) mobilité.

Ensuite, nous associerions à ce noyau dur des parties prenantes externes : les apprentis, les tuteurs pédagogiques des apprentis, leurs maîtres d'apprentissage, et, s'ils le souhaitent, des responsables de ressources humaines ou les responsables des structures qui ont accueilli des apprentis dans l'année, donc les représentants des employeurs.

Vous avez le détail dans la note. Je m'excuse, je viens de remarquer en relisant la note qui vous a été transmise qu'il y a une erreur de numérotation sur l'annexe qui est soumise à votre avis.

Je peux peut-être présenter la deuxième partie tout de suite et je prendrai toutes les questions ensemble.

Là aussi, une annexe vous a été transmise. L'idée est d'adapter le règlement de scolarité pour pouvoir intégrer un certain nombre de spécificités liées à l'apprentissage. Nous sommes partis du principe que par défaut, les apprentis relèvent de la formation initiale et que l'on essaie de changer le moins de choses possible. Par défaut, les dispositions générales du règlement de scolarité vont s'appliquer aux apprentis qui sont des étudiants en formation initiale. Mais il y a quand même certaines dispositions spécifiques, qui sont essentiellement dictées par le Code du travail parce que si l'apprenti relève de la formation initiale, il est par ailleurs salarié de son employeur.

J'ai rédigé une proposition d'annexe au règlement de scolarité qui permet d'énoncer ces spécificités. Il y a neuf articles.

- Sur l'article 1 sur l'organisation générale de la scolarité, l'idée était surtout d'introduire la notion de calendrier de l'apprentissage qui fixe bien l'alternance école / structure d'accueil.

- L'article 2 est consacré à la représentation des apprentis dans les instances. Il s'agit de bien spécifier que si un apprenti est élu dans une instance et qu'il y a une réunion pendant une période d'école, il faudra l'autorisation de l'employeur pour y assister.

- Sur le statut des apprentis, il a été ajouté le fait que l'apprenti est un salarié comme les autres tout en relevant de la formation initiale.

- L'article 4 sur l'accompagnement des apprentis précise que ceux-ci bénéficient d'un double accompagnement, un tuteur pédagogique côté école et un maître d'apprentissage côté employeur.

- Sur l'article 5, accompagnement des apprentis en situation de handicap, l'idée était de bien spécifier que cet accompagnement se fait à la fois à l'école, mais également dans la structure d'accueil. C'est pour cela que le référent handicap fait partie du conseil de perfectionnement du CFA. Cet accompagnement fait partie des missions du CFA. Ils auront la reconnaissance de travailleur handicapé.

- L'article 6, obligation de scolarité des apprentis, ce qui a été modifié, c'est des considérations financières puisque c'est un principe de gratuité dans l'apprentissage pour l'apprenti. L'apprenti n'est redevable que de la CVEC. Par ailleurs, l'assiduité et la ponctualité sont obligatoires. Tout manquement à ces règles peut faire l'objet de retenues sur salaire de la part de l'employeur.

- Article 7, s'il y a un échec à la certification, il peut y avoir une prolongation d'un an maximum.

- Dans l'article 8 sur la discipline, il a été ajouté un petit paragraphe sur le pouvoir disciplinaire de l'employeur.

- À l'article 9, action sociale, il a été rappelé que les apprentis ne peuvent pas bénéficier des bourses. En revanche, il existe des aides spécifiques et le CFA est là pour les accompagner s'ils ont besoin d'émarger à certaines de ces aides spécifiques.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Madame. C'était très bien, très clair. Y a-t-il une ou peut-être deux questions urgentes ?

Mme SOVRANO. – On peut être apprenti à partir de 16 ans. Y a-t-il un âge minimum concernant les formations proposées ?

Mme BOUGENNEC. – De fait, oui. Pour l’instant, l’apprentissage ne va être ouvert qu’au niveau des M2. Je pense qu’il est rare d’avoir 16 ans en M2. Il y a surtout une condition maximum, c’est-à-dire qu’on ne peut pas avoir plus de 30 ans pour bénéficier d’un contrat d’apprentissage. C’est plutôt une borne maximum qu’une borne minimum.

Mme PLOUZENNEC. – À combien s’élève la Contribution vie étudiante et de campus ?

J’ai aussi une question sur le conseil de perfectionnement. Dans la note, nous n’avons aucun chiffre. De ce fait, nous n’avons aucune idée si l’équilibre entre les externes et les internes est respecté. Ne faudrait-il pas plutôt écrire : « *Représentants élus des apprentis* » plutôt que « *des apprentis* » ? Je suis assez étonnée de ne voir aucune participation vraiment extérieure à l’école. Pour moi, les tuteurs pédagogiques et les maîtres d’apprentissage ou une structure qui emploie un apprenti de l’EHESP sont parties prenantes de l’EHESP. Il n’y a pas d’OPCO (Opérateurs de Compétences), pas de représentant d’organisation professionnelle ou syndicale ou d’employeur extérieur. Je m’interroge sur cet entre-soi qui pour moi, pose question et ne va pas aider au débat et à l’amélioration continue, ce qui est un peu l’objectif du conseil de perfectionnement.

Mme BOUGENNEC. – Sur la CVEC, je pense que la Scolarité répondrait mieux que moi. C’est le même tarif pour tous les étudiants. Il me semble que c’est une centaine d’euros. Ce n’est pas spécifique à l’apprentissage. Sous réserve de la Scolarité, il me semble que tous les étudiants qui s’inscrivent dans l’enseignement supérieur doivent payer cette contribution, qui, de mémoire, est de l’ordre de 90 euros.

Sur l’entre-soi, ce n’est pas du tout l’intention. Je suis un peu surprise que cela puisse être pris comme cela. Effectivement, nous ne pouvons pas donner d’effectif. L’idée était justement d’avoir une géométrie variable et de pouvoir inviter le plus de gens possible pour que tout le monde puisse s’exprimer. L’idée était de dire qu’à la fin de chaque cycle de fonctionnement, on invite tous ceux qui ont été concernés par l’apprentissage pour qu’ils puissent donner leur avis sur la façon dont cela s’est déroulé, ce qui a bien fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné. C’est pour cela que ce ne sont pas des élus des apprentis. Nous avons envie d’entendre tous les apprentis, tous les enseignants qui ont accompagné un apprenti pendant l’année, tous les maîtres d’apprentissage qui ont tutoré un apprenti dans leur association, collectivité territoriale, entreprise. Nous invitons également tous les DRH (Directeurs des Ressources Humaines), tous les responsables de structure. L’idée est vraiment que tout le monde puisse venir s’exprimer sans avoir besoin de mettre en place un système d’élections.

Je ne sais pas très bien quoi vous dire de plus. Je suis étonnée que vous le perceviez comme cela. Je ne sais pas quoi vous répondre parce que je ne m’attendais pas du tout à ce genre de réaction. Nous pourrions rajouter éventuellement les OPCO. Ils sont essentiellement financeurs. Pourquoi pas ? Nous n’y avons pas pensé. Honnêtement, je ne sais pas trop quoi vous répondre parce que ce n’est pas du tout dans cet état d’esprit que nous l’avons fait.

Mme PLOUZENNEC. – J’ai l’impression que ce que vous avez envisagé, c’est plutôt un moyen de faire une réunion, un peu un bilan à chaud. Pour moi, cela ne relève pas d’un conseil de perfectionnement qui est plus une instance qui doit aider au développement et à la bonne gestion du CFA.

Mme BOUGENNEC. – Peut-être que cela vient de là. Le conseil de perfectionnement, j’ai envie de dire que l’on met ce que l’on veut derrière. Auparavant, il y a eu des précisions très fortes sur ce que doit être un conseil de perfectionnement, sa composition, avec effectivement des membres élus, des représentants, tout ce que vous avez cité. Cela existait avant la loi de 2018, mais tout a sauté. Ce n’est plus du tout demandé. Nous l’avons vraiment vu comme un espace de dialogue,

le plus ouvert possible au plus de personnes possible et pas nécessairement des élus et des représentants de. Sa fonction est juste de veiller à l'organisation et au fonctionnement. Dans les missions, c'est « *examine et débat* », il n'y a même pas nécessairement de vote.

Il nous a semblé que c'était suffisamment souple et ouvert comme institution pour ne pas avoir besoin de mettre en place un conseil calé sur nos instances habituelles. C'est peut-être quelque chose d'un peu surprenant par rapport à ce qu'on a l'habitude de voir, mais nous sommes plus dans la formalisation d'un gros exercice de retour d'expérience que dans un conseil très institutionnel.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Nous devons malheureusement nous arrêter ici pour cette discussion importante. Si je comprends bien, on nous demande notre avis sur l'ensemble de la restructuration de la gouvernance du centre de formation des apprentis. Nous votons donc en une fois sur ce thème, à savoir si l'on donne un avis favorable au développement de cette gouvernance et la voie que prend ce développement.

M. Paccaud procède au vote relatif à la gouvernance du CFA.

☒ Le document est approuvé à l'unanimité, moins une voix contre et une abstention.

Dans les cinq minutes qu'il nous reste, il faudrait que nous absorbions les trente minutes prévues.

10. Questions diverses

M. PACCAUD. – Je propose que nous regardions juste s'il y a une question importante de la part des membres, question générale que nous n'arriverons probablement pas à traiter aujourd'hui, mais devrait être signalée pour la prochaine séance. Y a-t-il une telle question ?

Mme SOVRANO. – Je pense que nous sommes tous très occupés et si nous pouvions avoir les documents un peu plus en avance, ce serait bien. Je pense notamment à la deuxième salve de documents. Nous les avons eus il n'y a pas si longtemps. Nous ne sommes pas forcément disponibles pour les lire si c'est trop rapproché. Je me posais d'ailleurs la question s'il y avait une échéance, un délai pour l'envoi des documents, dans le règlement intérieur.

M. PACCAUD. – Nous allons nous y pencher, aussi à cause de la réforme du règlement intérieur qui imposera des délais plus longs. Merci pour cette remarque. Y en a-t-il d'autres ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je suggère qu'en cinq minutes, Estelle Baurès nous présente les projets de formation à la responsabilité environnementale.

9. Former à la responsabilité environnementale : le programme Changement climatique, transition et santé « ChanCES »

Mme BAURÈS. – Je voulais présenter le bilan de la première année du module transversal ChanCES « Changement climatique, transition et santé ». J'imagine qu'il y a des personnes communes au comité pédagogique d'établissement.

Ce module a été monté l'année dernière, labellisé par le cursus Idéal en juin 2020. Nous sommes donc à un an pile de son existence. C'est le module de formation initiale qui a été labellisé en 2020. Les premiers cours ont commencé en septembre, juste après les vacances. De septembre 2020 à juin 2021, sur la formation initiale, il y a eu 500 apprenants, 200 en 2020 et 300 en 2021. Nous augmentons petit à petit. Nous ne sommes qu'en juin et encore quelques cours sont programmés jusqu'au mois de décembre.

Ce cours est déployé petit à petit au sein de l'EHESP, sachant que c'est un module transversal qui touche tous les apprenants, que ce soit les doctorants, les étudiants ou les élèves. Il pourrait être amené à être délivré sur des journées communes pour les élèves et les étudiants.

Nous venons de vivre une année un peu difficile pour tout le monde, où le contact a été un peu particulier. Pour l'instant, nous avançons petit à petit dans les filières, dans les promotions. Nous commençons à mutualiser certains cours où nous arrivons à regrouper jusqu'à quatre ou cinq filières ou promotions. Nous avançons, mais il reste du travail.

La plus grosse journée est mutualisée sur la rentrée des élèves où nous les avons eus tous ensemble pendant une journée sur la rentrée climat. Nous avons eu l'occasion de faire « la fresque du climat », un jeu de cartes qui sensibilise sur l'impact du changement climatique sur notre planète, mais aussi, comme nous sommes dans une école de santé publique, sur la santé. Dans ces cours, nous avons remis l'humain et la santé humaine au centre de l'impact du changement climatique, et le système de santé qui va avec.

Mastère spécialisé, M2, filières : je vous ai indiqué le nombre de promotions et de filières qui sont déjà concernées. Nous allons travailler avec d'autres avant la fin de l'année.

C'est un cours transversal aussi bien pour les apprenants que pour les intervenants puisque nous sommes sur une transdisciplinarité par rapport aux enseignements délivrés. Nous travaillons avec douze personnels enseignants-chercheurs au sein de l'EHESP, qui viennent des quatre départements de notre école, et quinze professionnels de santé avec lesquels nous avons l'habitude de travailler sur ces sujets, autour du développement durable et du système de santé pour aller vers un système de santé résilient.

Je n'ai évidemment pas monté ce programme toute seule. Mélanie, Bertin, Alessia bien sûr, Laurie faisaient partie de l'aventure. Nous sommes un groupe projet qui a travaillé sur le contenu et sur la forme de ce module.

Il a été décliné cette année, avec l'aide de la DDFC, en formation continue. Nous avons privilégié l'accompagnement par rapport à la mise en place de projets dans les organisations de santé pour les apprenants en formation continue. La session vient de commencer et 16 apprenants se sont inscrits. C'est une belle réussite avec un peu de stress puisque nous avons hâte de voir le résultat et le retour de ces apprenants pour continuer l'année prochaine.

Sur la formation du personnel, nous avons travaillé aussi avec la DRH pour mettre en place la sensibilisation de l'impact du changement climatique sur la santé pour les personnels de l'EHESP. Cette formation a été adoptée en comité technique en décembre 2020. Avec les difficultés rencontrées cette année, la formation sera proposée seulement à partir de septembre 2021. Nous avons un peu de retard, mais il y a un atelier de sensibilisation et « la fresque du climat », jeu que nous allons proposer à la rentrée étudiante pour les nouveaux étudiants sur une journée commune aussi.

Une douzaine de personnels enseignants-chercheurs, administratifs, techniques de l'EHESP ont été formés pour former eux-mêmes les élèves à « la fresque du climat ». Un certain nombre de personnels sont donc investis pour délivrer ce cours et former sur ces sujets.

S'agissant de la formation interministérielle, nous adaptions les contenus en fonction de nos publics. Nous avons travaillé avec la DDFC et le ministère de la Transition écologique. Nous avons répondu à un appel d'offres de la DGAFP pour la formation continue du personnel de la fonction publique d'État. Nous sommes en train de travailler avec le CAP pour la mise en place de vidéos. C'est une formation complètement en distanciel de capsules vidéos, de documents, etc. Nous travaillons avec le CAP et le ministère de la Transition écologique sur ce sujet.

Enfin, Alessia nous a embarqués dans l'aventure pour le tronc commun. Je suis très contente d'être dans cette aventure, d'autant plus avec la tribune qui est sortie hier dans *Le Monde* avec les élèves de la haute fonction publique, dont nos élèves de l'EHESP, qui demandent que le tronc commun soit un moment pour être formé justement sur ces changements climatiques et la transition écologique. Avec Laurie Marot, nous sommes embarqués dans cette aventure pour proposer une formation face à la demande des élèves.

C'est plutôt une belle réussite. Il reste encore beaucoup de travail pour que ce soit pérennisé et pour que tous les apprenants soient vraiment embarqués. Il reste encore quelques promotions. Des choses vont se faire, par exemple avec les nouvelles maquettes des masters santé publique. Nous allons travailler avec Philippe GLorenec pour que cela soit introduit d'ici 2023 dans les nouvelles maquettes. C'est du long terme, mais je ne lâche pas l'affaire ! Je vous remercie et j'espère que je n'ai pas été trop longue.

M. PACCAUD. – Merci. C'est un programme assez original. Je vous félicite de cette réussite. Je me demande si nous ne devrions pas partir avec comme bagage cette description de cet excellent programme, en sachant que nous y reviendrons assez souvent puisque beaucoup de choses sont au centre des développements en cours, avec le tronc commun notamment. Merci en tout cas pour cette présentation. Je vous propose de nous arrêter là.

Séverine, pourriez-vous nous rappeler la date de la prochaine réunion ?

Mme OLIVIER. – La prochaine séance sera le vendredi 1^{er} octobre. Ce sera sûrement une séance commune le matin avec le Conseil scientifique, et l'après-midi, un Conseil des formations unique. La suivante est le jeudi 9 décembre. Nous vous enverrons les dates par mail pour bien les réserver dans les agendas de fin d'année.

M. PACCAUD. – En fonction de ce qui vient d'être dit, il faudra prévoir un plus grand délai entre la période du bureau et celle de la séance. Nous y reviendrons entretemps. Je pense que nous sommes au bout de ces cinq heures très intenses.

Mme LEFÉBURE. – Est-ce que je peux prendre deux minutes ?

M. PACCAUD. – Bien sûr, j'allais d'ailleurs te le proposer.

Mme LEFÉBURE. – Avant ton arrivée, Laurent Chambaud a dit en introduction des choses qui sont restées assez hermétiques pour certains. Il a dit que ce serait peut-être mon dernier conseil. Je vais peut-être expliquer cela. Il se peut en effet que ce soit le dernier conseil que j'anime puisque je suis pressentie pour être la prochaine directrice d'une école voisine de la nôtre, l'école Agrocampus Ouest, l'école d'ingénieurs agros. Cela devrait se faire dans le courant de l'été. Vous me reverrez peut-être dans le cadre de partenariat entre l'EHESP et l'Agrocampus Ouest puisque le sujet One Health nous amènera peut-être à travailler de façon plus rapprochée entre le monde de la santé humaine et celui de la santé végétale. Si cela se confirme, vous me verrez uniquement comme cela et comme personnalité amie de l'EHESP. Si cela ne se fait pas, nous nous reverrons à la rentrée.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces nouvelles qui nous laissent en partie heureux pour toi puisque c'est une belle évolution de carrière, mais un peu malheureux pour nous parce que tu as vraiment apporté à l'école des choses extraordinaires en termes de lucidité, de clairvoyance, d'énergie. C'est toujours impressionnant. On reconnaît bien là tes origines siciliennes, pays qui a toujours su faire dans toutes les circonstances et avoir des idées sur le monde depuis les Grecs. Merci beaucoup, Aléssia, pour tout ce que tu as fait, et à très bientôt d'une façon ou d'une autre.

Voilà. Thats'it ! À bientôt.

La séance est levée à 15 h 10.